

Septembre 1953
MONTREAL

Relations

Une thèse étonnante

Albert PLANTE

Le Comité de Moralité publique

J.-Z.-Léon PATENAUDE

Le congrès de l'ACELF à Saint-Boniface

Louis CHARBONNEAU

« Convertis du XX^e siècle »

Alexandre DUGRÉ

La Commission Tremblay

Paul GÉRIN-LAJOIE

ROLAND
PARENTEAU

♦

CALIXTE-F.
SAVOIE

♦

RENÉ-S.
CATTÀ

S O M M A I R E

SEPTEMBRE 1953

Éditoriaux 229
FÊTE DU TRAVAIL ET UNITÉ SYNDICALE. — LE VETO
D'ISRAËL. — LA VICTOIRE DE L'INSOUCIANCE ET DE
LA PASSIVITÉ.

Articles

LE FONCTIONNEMENT DU FONDS
D'ÉDUCATION Roland PARENTEAU 231
LA COMMISSION TREMBLAY Paul GÉRIN-LAJOIE 234
« MADAME BOVARY » . . . René-Salvator CATTÀ 237
UNE THÈSE ÉTONNANTE. . . . Albert PLANTE 238

Commentaires

Pour vaincre le crime, des organismes locaux permanents.
— Arnold J. Toynbee et l'esprit missionnaire. —
Contre le pessimisme en éducation.

Au fil du mois

Beati pacifici. — Actualité de saint Bernard. — *L'Église
et l'U. N. E. S. C. O.* — La section anglaise des Se-
maines sociales du Canada. — *Publicité intempestive.*
— *L'Action Populaire a cinquante ans.*

Articles

LE COMITÉ DE MORALITÉ
PUBLIQUE. J.-Z.-Léon PATENAUDE 246

LE CONGRÈS DE L'ACELF À
SAINT-BONIFACE Louis CHARBONNEAU 248
« CONVERTIS DU XX^e SIÈCLE » Alexandre DUGRÉ 250
LA SOCIÉTÉ L'ASSOMPTION. . . Calixte-F. SAVOIE 252

Les livres

*Étude sur les écrits de saint Jean
de Brébeuf.* Georges-Émile GIGUÈRE
Notre Bible, source de Vie Paul-Émile RACICOT
L'Église catholique et la conversion . Jean-Marc DAOUST
Essais catholiques Richard ARÈS
El Padre Salvado. Juan M. GANUZA
L'Art des arts: Éduquer un enfant . Jean-Paul LABELLE
*Le Système scolaire de la province de
Québec* Albert PLANTE
Pourquoi apprend-on le grec? Pierre ANGERS
Limites de l'humain } Marie-Joseph d'ANJOU
L'Expérimentation humaine
en médecine
*Déshumanisation du travailleur dans
l'univers communiste* Émile BOUVIER
Les Animaux dénaturés Albert BROSSARD

En trois mots

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom
sans article, épilhète ou déterminatif, c'est désir de mieux
exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre
de justice et de charité entre les divers éléments de la société,
tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion
mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada
français, poser les problèmes que comportent les relations des
hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authen-
tique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens
catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour
que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous
soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H.
LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi
d'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Arthur RIENDEAU

Prix de l'abonnement :
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA
Tél.: VEndôme 2541

Relations

XIII^e année, N^o 153

Montréal

Septembre 1953

É D I T O R I A U X

Fête du Travail et unité syndicale

CERTAINS FAITS récents nous obligent à réfléchir. Ce sont, d'une part, l'unification des forces ouvrières dans la négociation des contrats collectifs, dans la solidarité des grèves ou dans l'organisation syndicale; d'autre part, les divisions intérieures, les « raids inter-syndicaux », les luttes de personnalités.

Ainsi, aux États-Unis, les 80,000 ouvriers des salaisons, affiliés au C. O. I. (Congrès de l'organisation industrielle; en anglais, C. I. O.: *Congress of Industrial Organization*), s'entendent avec les 195,000 ouvriers de la F. A. T. (Fédération américaine du travail) pour conclure un contrat collectif avec les quatre grandes salaisons américaines. Dans les utilités publiques, 78,000 membres du C. O. I. veulent un pacte de non-agression avec les 500,000 ouvriers de la Fraternité internationale des ouvriers de l'électricité, affiliée à la F. A. T. Tout récemment, la F. A. T. a conclu avec le C. O. I. une entente pour abolir les « raids inter-syndicaux ».

Par contre, parallèle à ce désir d'unité et de collaboration, un fort mouvement de désagrégation s'accroît. Le pacte de non-agression vient à peine d'être signé entre la F. A. T. et le C. O. I. que 750,000 charpentiers-menuisiers sortent avec fracas des rangs de la F. A. T. Le chef de la grande centrale de l'acier, M. Dave McDonald, n'éprouve guère de sympathie pour M. Walter Reuther, le président actuel du C. O. I. Le chef des camionneurs (*teamsters*), M. Dave Beck, après avoir arraché au C. O. I. dix syndicats de brasseurs, songe à lâcher la F. A. T. pour se joindre à Lewis. Rivalités de chefs, ambition du pouvoir, lutte de prestige personnel, voilà le poison qui s'infiltre au cœur du mouvement ouvrier américain pour le désagréger.

Le même phénomène se dessine au Canada. On se souvient de la démission du célèbre secrétaire général du C. C. T. (Congrès canadien du travail), en septembre 1951; on se rappelle comment les Ouvriers du textile d'Amérique (C. C. T. — C. O. I.) sont passés au C. M. T. C. (Congrès des métiers et du travail du Canada, affilié à la F. A. T.) sous le nom d'Ouvriers

unis du textile d'Amérique; on n'a pas oublié la lutte des unions neutres contre les syndicats catholiques.

Cependant, à Ottawa, 600 délégués réunis à la conférence annuelle du C. M. T. C. adoptent un « pacte de non-agression entre les fédérations syndicales ».

Qu'il soit donc résolu que cette conférence prie toutes les organisations affiliées au Congrès de s'abstenir de toute tentative d'induire les membres de toute autre organisation légitime à se joindre à elles et de concentrer leurs efforts vers l'organisation des non-organisés, comme premier pas vers de plus étroites relations et vers une *unité organique éventuelle* (nous soulignons) entre les centrales nationales du travail organisé au Canada.

Quelle surprise et quel revirement, quand on sait que le C. M. T. C. a rompu en 1951 le cartel qui unissait les quatre fédérations ouvrières du pays et, dans le passé, a attaqué certains syndicats pour leur arracher la maîtrise syndicale de certaines entreprises! Voilà donc un pas décisif vers l'entente et la solidarité ouvrière. Mais de là à souhaiter une « unité organique », n'y a-t-il pas trop d'audace? La réalisation d'un tel souhait ne nous paraît ni sage ni même possible.

La force d'une civilisation et d'une démocratie dépend de la liberté, de l'initiative et de la responsabilité de chacune des cellules qui participent à la vie de l'organisme social. De plus, au Québec, la C. T. C. C. (Confédération des travailleurs catholiques du Canada), avec ses 100,000 membres, constitue la plus grande centrale syndicale de la province. Elle a son histoire, sa pensée, sa mystique. Jusqu'ici elle a prouvé au monde qu'un syndicalisme confessionnel est chose normale dans un pays catholique et doit, par conséquent, rester debout. D'inspiration catholique, son orientation ne peut lui permettre d'être partie intégrante d'une « unité organique » obligatoirement neutre. D'ailleurs, pour rester fidèle aux consignes pontificales, pourrait-elle souscrire à cet impérialisme syndical qui prétend régler à lui seul les problèmes ouvriers, sans tenir compte des autres institutions sociales telles que la famille et le gouvernement civil? Ne craindrait-elle pas de tomber alors dans une dictature qui prendrait pour acquis que le bien des ouvriers et des syndicats est coextensif au bien commun de la société? C'est

pourquoi la C. T. C. C. s'efforce de réaliser la vraie promotion ouvrière, non par un syndicalisme totalitaire, mais en favorisant la collaboration des classes et l'apport des autres institutions sociales.

De par sa constitution, elle a épousé la doctrine de l'Église concernant l'organisation professionnelle. Pie XII rappelle qu'« au-dessus de la distinction entre employeurs et travailleurs, il existe cette plus haute unité qui lie entre eux ceux qui collaborent à la production. Cette unité doit être le fondement de l'ordre social futur ». En vue de cette union et de cette solidarité, les syndicats tant patronaux qu'ouvriers ne sont que « des auxiliaires provisoires, des formes transitoires » (Pie XII, aux représentants italiens de l'industrie électrique, 25 janv. 1946). Non pas qu'ils doivent disparaître ou même s'amoindrir. Dans l'établissement de l'organisation corporative, ils doivent maintenir une autonomie plus forte, une responsabilité plus lourde, une liberté plus franche: « ... ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, ... que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entraide mutuelle de la justice et de la charité » (Pie XI, *Divini Redemptoris*).

Voilà dans quelle perspective il faut, à l'occasion de la fête du Travail, envisager l'orientation syndicale. C'est cette forme d'unité, respectueuse de la pluralité syndicale et de la philosophie propre à chaque confédération, qui permettra aux ouvriers canadiens de concourir au renouvellement chrétien de l'ordre social.

Le veto d'Israël

ISRAËL a une idée fixe: se donner Jérusalem pour capitale. Comme les gens obsédés, il fait des crises; c'est sa façon de poser son veto à la décision des Nations Unies.

Rappelons les faits. Le 10 décembre 1949, l'Assemblée générale de l'O. N. U., réunie à Flushing Meadow Park, érige Jérusalem et ses environs en zone internationale. C'est un choc pour Israël, car le Canada, l'Angleterre et les États-Unis l'ont encouragé dans son espoir.

Quatre jours plus tard, M. David Ben-Gurion, premier ministre du nouvel État d'Israël, sans égard pour la décision de l'O. N. U., fait son entrée dans la nouvelle Jérusalem, en belle limousine noire escortée de motocyclettes, reçoit les clefs de la ville, installe ses bureaux à l'hôtel Éden. Le ministère des Affaires étrangères reste en arrière, à Tel Aviv; ce serait trop de prétendre, à ce moment, que les ambassadeurs des pays représentés à l'O. N. U. vont céder à la force. Il faut attendre quelque peu.

À la fin de juillet de cette année, Israël croit que le temps est mûr. Moshe Sharrett transporte à Jérusalem son ministère des Affaires étrangères. Que vont

faire les pays accrédités auprès du gouvernement d'Israël? Transférer leur ambassade de Tel Aviv à Jérusalem, c'est accepter Jérusalem comme capitale d'Israël et sanctionner un défi.

Il est réconfortant de penser que la plupart des pays se sont faits solidaires et ont refusé d'établir leurs missions à Jérusalem. Les États-Unis, qui, en 1949, avaient voté contre l'internationalisation, à l'encontre d'un article du programme du parti démocrate alors au pouvoir, ont su, cette fois, malgré toutes les pressions, maintenir une attitude ferme. Le 28 juillet, John Foster Dulles déclarait catégoriquement dans une conférence de presse que pareil transfert était incompatible avec la décision de l'O. N. U. et le statut international de Jérusalem. Pêcheurs en eau trouble, seuls les cinq États satellites de l'U. R. S. S. ont reconnu le fait accompli. Il est probable que l'U. R. S. S., qui vient de renouer ses relations diplomatiques avec Israël, en fera autant. Ce sont là des reconnaissances dange-reuses.

Israël se plaît à se dire une démocratie et à proclamer qu'il se porterait garant de la liberté d'accès aux Lieux saints. Hélas! ses actes nous laissent défiants. Le jeu d'Israël est clair. Il compte que les ambassades se lasseront un jour de traiter leurs affaires avec l'assistant du chef du protocole laissé à Tel Aviv.

Israël est tenace. Il s'agit pour les membres de l'O. N. U. de l'être plus que lui.

La victoire de l'insouciance et de la passivité

AUX ÉLECTIONS du 10 août dernier, à peine plus de la moitié des électeurs canadiens exercèrent leur droit de suffrage. Le phénomène n'est pas nouveau. Il fut plus accentué cette année, en dépit des mots d'ordre issus de partout: « Votez comme vous voulez, mais votez », disait-on à l'envi aux huit millions d'électeurs du Canada. Cinq millions répondirent à l'appel.

La date du scrutin, fixée au beau milieu de l'été, en période de vacances, de voyages et de congrès, suffit-elle à expliquer pareille abstention? Nous ne le pensons pas. Quand le citoyen d'une démocratie croit que son vote influe sur le sort de son pays, quel obstacle peut l'empêcher de remplir son devoir? Car il s'agit bien d'un devoir, autant et plus peut-être que d'un droit.

La politique des partis en lice, la qualité des candidats qu'ils ont présentés étaient-elles à ce point égales ou anodines qu'on pût se dispenser de faire à leur sujet un choix raisonné? La situation du pays apparaît-elle à tant de gens si confortable qu'ils ne voient aucun risque à en abandonner l'avenir au hasard? S'est-on abstenu de voter parce que l'électeur inconnu et innombrable élirait de toutes manières le gouvernement actuel? Tout cela probablement. Car, disent certains, à supposer que le 10 août dernier eût coïncidé avec une

situation d'urgence, avec un conflit grave au dehors ou au dedans, le peuple aurait couru aux urnes comme il aurait fréquenté les assemblées politiques avant la votation.

N'est-ce pas trop d'optimisme? Maintes conjonctures graves ont déjà laissé le peuple indifférent. Et puis, dans la complexité concentrée des relations internationales et la rapidité des développements qu'elles entraînent, l'électorat a-t-il le droit de juger confortable la situation d'aucun pays du monde? Soutiendrait-on qu'à l'intérieur nul thème sérieux de débat ne provoque les Canadiens à la réflexion et au choix? Le problème des relations fédérales-provinciales, plus aigu que jamais, celui du traitement de la minorité française hors du Québec et même dans le fonctionnarisme fédéral, la direction à donner à l'immigration, la question du drapeau national: matières négligeables peut-être? Non. A l'abstention massive des électeurs canadiens au scrutin du 10 août dernier on trouve difficilement justification. Ne faudrait-il pas chercher remède au mal?

Dans l'éducation, pensent quelques-uns, qui accusent écoles, collèges et universités de faillir à la tâche d'enseigner et de promouvoir la pratique du civisme. Accusation qui, fondée sur quelques expériences personnelles authentiques, a cependant le tort de demeurer imprécise et d'oublier les parents, premiers éducateurs. Une enquête menée auprès des adolescents, des collégiens et de leurs professeurs permettrait de formuler à l'endroit de l'éducation scolaire une appréciation judicieuse. En attendant, on peut souhaiter que la flagrante

négligence de tant d'électeurs à remplir leur devoir éveillera la conscience des dirigeants de l'éducation.

Un fort pourcentage de notre peuple, croyons-nous, a l'impression soit de n'exercer aucune influence sur le gouvernement du pays, soit de ne pouvoir choisir ses candidats en connaissance de cause, soit de ne pouvoir les élire en demeurant fidèle aux exigences de la conscience chrétienne. Exagération? Peut-être. Essayons de la comprendre. Un candidat dénué de compétence politique et imposé à une circonscription électorale par la cabale du parti va-t-il devenir, une fois élu, l'interprète libre et averti des intérêts du peuple? De plus, si l'on a quelque notion des énormes responsabilités inhérentes aux charges publiques, croira-t-on au désintéressement d'un candidat aussi acharné à « remporter » son comté qu'un forcené joueur à gagner le gros lot? Les gens responsables et lucides ne courent pas avec cette fièvre après les postes de dévouement. Et que penser de celui qui, pour supplanter un émule (nos politiciens disent significativement: un « adversaire »), acquiesce aux manœuvres louches ou aux violences de certaines organisations électorales?

Après le scrutin, qui donc s'étonnerait si à la joie des élus se mêlait un brin de désenchantement? Quand un gouvernement démocratique est porté au pouvoir par moins du tiers de l'électorat (le 10 août, par deux millions et demi de votes et trois millions d'abstentions, sur un total de huit millions), la majorité — et par conséquent la victoire — appartient beaucoup moins aux personnes ou au parti qu'à l'insouciance et à la passivité.

Le fonctionnement du fonds d'éducation

Roland PARENTEAU

IL NE S'AGIRA PAS de discuter ici les avantages et les inconvénients du fonds d'éducation, non plus que d'en décrire l'origine et les objectifs. Deux récents articles de *Relations* (juill., p. 175; août, p. 202) ont rendu compte de ces aspects. Je me propose d'exposer objectivement le fonctionnement de ce fonds, d'en analyser les recettes et les déboursés, ainsi que de voir la place qu'il tient dans l'ensemble de nos dépenses d'éducation. Nous essaierons, à l'occasion, de voir, sous l'angle strictement quantitatif et à l'aide des statistiques officielles, si le fonds a répondu à ses objectifs initiaux.

Les revenus, pour leur part, accusent une augmentation constante depuis le début, passant de 14.2 millions en 1946-1947 à 24.4 millions en 1951-1952. Cet accroissement de 72% s'explique aisément par la prospérité qu'a connue notre province depuis la guerre,

On sait que la « Loi pour assurer le progrès de l'éducation », adoptée en 1946, a créé un fonds d'éducation. L'analyse complète de cette loi exige qu'on étudie l'utilisation de ce fonds. Nous avons demandé cette étude à M. Roland Parenteau, secrétaire de la rédaction à l'Actualité économique et professeur à l'École des Hautes Études commerciales ainsi qu'à la faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal.

puisque la plupart des sources de revenus qui alimentent les fonds sont reliées plus ou moins étroitement au niveau d'activité économique de la province. (On trouvera une description complète de ces sources dans *Relations*, juill. 1953, p. 176.) Il n'y a que la contribution de l'Hydro-Québec qui soit fixe (2.8 millions) depuis le début. Un impôt sur le capital de certaines entreprises rapportait pour sa part \$861,000 en 1951-1952. Par ailleurs, des droits sur l'électricité produite ainsi que des droits de coupe sur le bois destiné à la fabrication du papier et de la pâte de bois fournissaient ensemble pour cette année-là 2.8 millions de dollars. Cependant, la source de revenus la plus importante, c'était la taxe de vente, dont la moitié des recettes est versée chaque année au fonds d'éducation. Cet

apport ne cesse de croître en valeur relative et fournit maintenant près des trois quarts des ressources du fonds.

Rappelons à ce sujet que l'un des objectifs principaux du fonds était de soulager la propriété immobilière, appelée jusque là presque seule à financer l'éducation, du moins au degré élémentaire. On peut affirmer que le fonctionnement du fonds, par la variété des

concours financiers auxquels il fait appel, ainsi que par la nature de ses sources de revenus, — dont la plupart atteignent les consommateurs, — fait participer de façon beaucoup plus large qu'auparavant tous les citoyens aux dépenses d'éducation. Ce n'est que juste.

Du côté des dépenses, on ne trouve pas la même régularité que du côté des recettes.

TABLEAU I
DÉBOURSÉS ET RECETTES DU FONDS D'ÉDUCATION : 1946-1947 à 1951-1952
(en milliers de dollars)

DÉPENSES:	1946-47	1947-48	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	Total
Commission municipale.....	—	17,368	6,909	3,194	5,861	4,991	38,323
Instruction publique.....	8,014	6,625	250	14,374	15,832	18,203	57,132
Secrétariat de la province.....	—	—	—	—	3,717	826	4,543
Min. du Bien-Être social et de la Jeunesse...	—	—	—	—	2,000	—	2,000
	8,014	23,993	7,159	17,568	27,410	24,020	108,165
RECETTES.....	14,180	17,827	19,155	19,838	21,795	24,432	117,227
<i>Solde cumulatif au 31 mars 1952.....</i>	6,166	—	11,996	14,266	8,651	9,063	

Ce qui frappe d'abord, si l'on examine notre premier tableau, c'est qu'aucune relation ne semble exister entre recettes et dépenses. En certaines années, les recettes dépassent largement les déboursés; en d'autres, au contraire, comme c'est le cas en 1947-1948 et en 1950-1951, les déboursés l'emportent sur les recettes et ne peuvent être réalisés que par l'utilisation des soldes laissés dans le fonds l'année précédente. Un amendement à la loi fondamentale de 1946, voté en 1947, permettait au gouvernement de verser en fin d'exercice le résidu du fonds non dépensé au fonds consolidé, mais avec l'obligation d'affecter ces sommes au cours de l'exercice suivant à des fins d'éducation exclusivement. Voilà ce qui explique l'apparente anomalie rencontrée certaines années, alors qu'on déboursait plus d'argent qu'on n'en récoltait.

Quatre organismes se sont partagé le fonds d'éducation, ainsi que l'indique le tableau.

Et d'abord, comme il s'agissait, surtout au début, de venir en aide aux commissions scolaires, dont plusieurs côtoyaient le désastre financier, nous trouvons des sommes importantes dépensées par la Commission municipale, laquelle avait été chargée par le gouvernement de procéder à la réorganisation des corporations scolaires. C'est ainsi qu'en 1947-1948 un total de 17 millions de dollars a été affecté à ces fins, comprenant surtout des remboursements de capital. Aux années subséquentes, les montants déboursés par cet organisme gouvernemental sont beaucoup moins élevés, variant entre 3 et 7 millions et comprenant surtout des intérêts versés sur des obligations émises par la Commission municipale et remises aux créanciers des corporations scolaires en échange des obligations qu'ils détenaient.

Depuis le début, c'est à plus de 60 millions que s'évaluent les échanges d'obligations effectués par la

Commission municipale. De plus, elle a versé en espèces plus de 20 millions en capital et intérêts aux diverses commissions scolaires de la province. Chaque année, des rachats d'obligations échues sont effectués, de sorte qu'il restait au 31 mars 1952 un solde de \$47,879,200 d'obligations au nom de la Commission municipale et dont les échéances s'échelonnaient de 1952 à 1977.

En bref, on peut soutenir que le problème financier des corporations scolaires est en bonne voie de solution. On devrait plutôt dire: le problème de l'endettement, car celui-ci ne constitue pas tout le problème financier. En effet, si les commissions scolaires, grâce à l'aide gouvernementale, ont réussi à régler leurs dettes, elles voient se profiler à l'horizon d'autres difficultés. Plusieurs d'entre elles doivent faire face à des problèmes d'expansion, nécessitant des réparations importantes ou des constructions nouvelles. Leurs recettes propres, toujours aussi insuffisantes que par le passé, n'arrivent pas à couvrir les nouvelles dépenses de capital. La seule solution qui s'offre, c'est de solliciter de nouveau (et d'obtenir) l'aide gouvernementale, en s'adressant cette fois-ci au département de l'Instruction publique, qui dispose lui aussi de sommes considérables provenant du fonds d'éducation. On constate ici que la clientèle des bénéficiaires s'élargit, puisque les sommes dépensées sous la rubrique « Instruction publique » ne sont pas destinées uniquement aux commissions scolaires, mais à une multitude d'autres institutions d'enseignement. On verra aussi que le Secrétariat de la province s'est chargé au cours des trois dernières années de dépenser certaines sommes venant du fonds d'éducation; de même, le ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse.

Les ressources du fonds d'éducation dépensées par le département de l'Instruction publique servent essen-

tiellement à des subventions, ce qui explique peut-être leur extrême variabilité d'une année à l'autre. On constate au cours des trois derniers exercices un accroissement considérable, dû en partie au fait que la Commission municipale requiert maintenant des montants élevés. Dans les *Comptes publics*, on peut retrouver la presque totalité des sommes venant du fonds d'éducation sous deux rubriques: « Subventions aux corporations scolaires » et « Subventions à certaines institutions et à des particuliers ». Notre deuxième tableau donne des détails à ce sujet.

TABLEAU II
(en milliers de dollars)

	Aux corporations scolaires	À certaines institutions et aux particuliers	TOTAL	Venant du fonds d'éducation	
				Montant	%
1943-44.....	5,987	887	6,874	—	—
1944-45.....	7,329	939	8,268	—	—
1945-46.....	6,479	798	7,277	—	—
1946-47.....	14,551	889	15,440	8,104	51.9
1947-48.....	8,258	927	9,185	459	5.0
1948-49.....	10,782	1,154	11,936	250	2.1
1949-50.....	17,959	4,133	22,092	14,374	65.0
1950-51.....	19,093	2,061	21,154	15,823	74.6
1951-52.....	20,895	2,281	23,176	17,487	75.4

Bien qu'on ne puisse assigner une fin précise aux sommes venant du fonds, celles-ci étant jointes à des montants tirées d'autres sources, une étude quelque peu détaillée de ces deux rubriques nous renseignera, avec une approximation satisfaisante, vu que pour les dernières années les subventions en question s'alimentaient pour les trois quarts au fonds d'éducation.

Voici donc quelle utilisation les institutions récipiendaires faisaient des sommes qui leur étaient versées.

TABLEAU III
(en milliers de dollars)

	1949-50	1950-51	1951-52
Constructions et réparations.....	6,543	8,244	10,788
Traitements des instituteurs et institutrices ruraux.....	6,073	9,635	8,326
Enseignement primaire complémentaire et supérieur.....	509	523	629
Gratuité des livres.....	340	177	221
Transport des élèves.....	267	219	300
Travaux manuels et enseignement ménager.....	425	478	544
Pour l'emploi des maîtres.....	321	323	348
Collèges classiques.....	300	300	320
Subventions spéciales.....	6,072	826	1,233
Autres.....	1,242	429	467
	22,092	21,154	23,176

On constatera que les montants de beaucoup les plus considérables vont premièrement à la construction et à la réparation des bâtiments scolaires (environ 40%) et ensuite aux traitements des instituteurs et institutrices des régions rurales et des centres de colonisation (environ le tiers). Une autre rubrique qui appelle des commentaires, c'est celle des « Subventions spéciales »,

passées de 6 millions en 1949-1950 à \$800,000 l'année suivante et à 1.2 million en 1951-1952. Ce nom générique recouvre, semble-t-il, des octrois spéciaux accordés aux institutions les plus diverses, à l'occasion de travaux de construction. Dans les *Comptes publics*, on ne peut retracer les destinataires que pour la deuxième catégorie de subventions. Voici, à titre d'exemple, les principaux bénéficiaires en 1949-1950, sur un total de subventions de \$2,869,500: Écoles d'agriculture de Sherbrooke, de Sainte-Croix et de Saint-Barthélemy, \$1,000,000; École de Médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, \$100,000; Séminaire de Rouyn, \$300,000; Collège d'Amos, \$400,000; Université de Montréal, \$775,000, etc.

Mentionnons enfin que des montants relativement peu importants ont été distribués en octrois par le Secrétariat provincial et le ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse. Ce dernier a utilisé \$2,000,000 pour les écoles professionnelles et l'enseignement spécialisé. Quant au premier, il a donné au cours des deux dernières années des octrois, dont les uns sont substantiels, à des institutions d'enseignement secondaire et universitaire. Relevons parmi les principaux bénéficiaires: l'Université Laval, \$1,400,000; l'Université de Montréal, \$835,000; le Collège d'Amos, \$400,000; l'École de Médecine vétérinaire, \$700,000; l'École supérieure de Commerce de Québec, \$600,000. Il y a jusqu'à la Fédération des Scouts catholiques qui apparaît là, on ne sait trop pourquoi, avec \$20,000.

Une dernière question qu'il y aurait lieu de se poser en ce qui concerne le fonds d'éducation, c'est celle de savoir si depuis l'institution de ce fonds le gouvernement a vraiment accru son aide à l'éducation en général, puisqu'en définitive l'un de ses objectifs ultimes devait être non pas uniquement de réparer les erreurs du passé ou de remplacer des sommes qui venaient autrefois du fonds consolidé, mais de faire face à des besoins nouveaux, d'étendre les services de plus en plus.

Pour nous en tenir au point de vue de cet article, qui est d'étudier objectivement l'aspect financier, examinons l'évolution du total des dépenses destinées à l'éducation à tous les degrés. Le tableau II semble nous indiquer au premier coup d'œil que l'apparition du fonds d'éducation (en 1946-1947) a permis un brusque accroissement des subventions accordées par le département de l'Instruction publique. Mais, outre que ces subventions sont loin de constituer toutes les dépenses d'éducation, il faut remarquer que l'ensemble des dépenses du budget provincial accuse à partir de cette époque des hausses accentuées.

Le tableau suivant groupe la plupart des dépenses d'éducation faites par le gouvernement provincial, c'est-à-dire celles du département de l'Instruction publique; du Secrétariat provincial et du ministère du Bien-Être social et de la Jeunesse, ainsi que le pourcentage de ces dépenses dans l'ensemble des dépenses gouvernementales.

TABLEAU IV
NATURE DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR L'ÉDUCATION : 1938 À 1952
(en milliers de dollars)

	Instruction publique	Subventions à l'enseignement universitaire et spécialisé	Total	Pourcentage des dépenses totales
1938-39.....	4,317	1,834	6,151	5.4
1941-42.....	4,857	4,133	8,990	9.6
1942-43.....	8,674	4,397	13,071	13.5
1943-44.....	9,266	3,961	13,227	13.6
1944-45.....	9,899	4,060	13,959	12.8
1945-46.....	9,077	4,618	13,695	12.0
1946-47.....	17,429	4,217	21,646	14.7
1947-48.....	28,980	6,039	35,019	18.4
1948-49.....	21,476	13,688	35,164	15.1
1949-50.....	28,051	7,394	35,445	16.2
1950-51.....	29,984	11,725	41,709	17.8
1951-52.....	31,395	9,423	40,818	14.9
1952-53 (estimé).....	35,150	9,619	44,769	14.0

On voit donc que si, en valeur relative, à partir de 1946-1947, il y a une légère amélioration sous ce rapport, au point que le pourcentage des ressources affectées à l'éducation passe, dans les années 1943 à 1946, de 13.5 à 18.4, par contre les deux dernières années marquent un recul appréciable, qui est dû non pas à une baisse en chiffres absolus des dépenses d'éducation, mais à une hausse marquée des autres dépenses (voirie, etc.).

Sans doute ne faut-il pas juger la question uniquement sous cet aspect étroitement quantitatif; mais le point d'interrogation demeure: la « Loi pour assurer le progrès de l'éducation » porte-t-elle vraiment son nom? Il s'agirait en somme de faire une étude des besoins insatisfaits ainsi que de la façon plus ou moins efficace dont l'argent a été dépensé. C'est seulement de cette façon que l'on pourra apporter une réponse à la question posée.

La Commission Tremblay

Paul GÉRIN-LAJOIE

LES PROBLÈMES relatifs aux relations fédérales-provinciales, que le rapport de la Commission Sirois, en 1940, a mis en lumière et qui ont pris une tournure particulièrement aiguë depuis 1945 (voir *Relations*, mai, juin, juillet et août 1953), font, pour la première fois, l'objet d'une enquête publique ordonnée par le gouvernement de la province de Québec.

ORIGINES

A la suite de la conférence fédérale-provinciale de 1945-1946, où les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont manifesté leur opposition au projet de solution formulé par le gouvernement fédéral, la Chambre de Commerce du district de Montréal a été l'un des premiers organismes civiques ou professionnels à étudier la question et à soumettre son opinion et des recommandations sur la question. En 1947, elle publiait un mémoire détaillé, qui reçut l'approbation des autres Chambres de Commerce de la province de Québec, des syndicats nationaux, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et d'autres organismes influents. Nos gouvernements, à Ottawa et à Québec, firent d'abord la sourde oreille, puis se contentèrent de soulever des objections de détail à l'encontre des « solutions possibles » formulées dans le mémoire.

En 1952, alors que l'Ontario venait d'accepter le projet fédéral d'accord fiscal (laissant le Québec seul sans une telle entente), la Chambre de Commerce de la province, à la suggestion de la Chambre de Commerce de Montréal, crut qu'il était urgent de tenter

Par cette étude sur la Commission Tremblay, M^e Gérin-Lajoie termine la série d'articles qu'il a consacrés, depuis mai dernier, au problème canadien des relations fédérales-provinciales.

un effort d'envergure pour alerter l'opinion publique de notre province et susciter une étude sérieuse du problème, d'abord au sein des organismes civiques ou d'hommes d'affaires, puis ensuite au niveau gouvernemental. Elle résolut donc d'adopter la question des relations fédérales-provinciales comme thème de son congrès annuel (Ottawa, 5-8 octobre 1952).

Au terme de ces assises, après divers exposés des problèmes en jeu et après des discussions en assemblée, le congrès exprima unanimement l'opinion qu'en raison de l'envergure et de la complexité de la question, le gouvernement de la province aurait avantage à « posséder des données complètes sur le système fiscal et financier au niveau *municipal* et au niveau *scolaire*, aussi bien qu'au niveau *provincial* même, en fonction des finances générales du Canada ». Il aurait également avantage, selon la Chambre provinciale, à « faire préciser le partage des responsabilités entre les divers niveaux administratifs *au sein même de la province* ». Le gouvernement provincial s'en trouverait ainsi mieux éclairé pour aborder de nouveau la question des accords fiscaux avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces, et pour soumettre un contre-projet. La Chambre concluait donc à l'opportunité pour le gouvernement du Québec d'instituer une commission d'enquête pour étudier les problèmes et faire rapport de ses constatations et conclusions. La Chambre ajoutait qu'il était désirable « de nommer une telle commission aussitôt que possible, avec *instruction de soumettre son rapport dans un délai d'un an* ». Les initiateurs du projet ont alors précisé qu'ils ne croyaient pas possible pour une commission d'organiser et de mener l'enquête désirée et de soumettre un

rapport achevé dans le délai prévu. Mais celui-ci — qui pourrait être facilement prorogé au besoin — devait mettre en lumière le caractère d'urgence que la Chambre attribuait à l'enquête proposée.

Quelques semaines plus tard, en novembre 1952, une délégation de plus de cinq cents membres de la Chambre de Commerce rencontrait le premier ministre de la province, M. Duplessis, qui accueillit favorablement la suggestion de la Chambre. En février 1953, une nouvelle délégation de la Chambre allait rencontrer le premier ministre du Canada, M. Saint-Laurent, pour lui faire part de l'attitude actuelle de la Chambre sur le problème des relations fédérales-provinciales. Le premier ministre répondit qu'il appartenait aux provinces qui ne sont pas satisfaites de la situation présente de soumettre des propositions pouvant servir de base à une discussion future. Ces paroles confirmaient l'opportunité d'instituer une enquête provinciale, en dehors de toute considération partisane, pour recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration d'une politique positive en la matière.

Au début de février 1953, le premier ministre du Québec avait déjà donné suite au projet, et l'Assemblée législative de la province avait adopté à l'unanimité une loi instituant la commission d'enquête demandée. Quelques jours plus tard, le premier ministre désignait les membres de la commission: l'hon. juge Thomas Tremblay, président, dont la commission portera communément le nom, le R. P. Richard Arès, S. J., M^e Honoré Parent, C. R., M. Esdras Minville, M. P.-H. Guimont et le notaire J. P. Rowatt.

MANDAT DE LA COMMISSION

Le mandat donné à la Commission Tremblay est substantiellement celui que proposait la Chambre de Commerce provinciale. La Commission doit « enquêter sur les problèmes constitutionnels », « faire rapport (au gouvernement) de ses constatations et opinions » et « lui soumettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour la sauvegarde des droits de la province, des municipalités et des corporations scolaires ».

L'article 2 de la loi instituant la Commission apporte les précisions suivantes :

Sans restreindre la portée de l'article précédent, cette commission étudiera spécialement :

a) le problème de la répartition des impôts entre le pouvoir central, les provinces, les municipalités et les corporations scolaires;

b) les empiètements du pouvoir central dans le domaine de la taxation directe, en particulier, mais sans restreindre la portée de la présente disposition, en matière d'impôt sur le revenu, sur les corporations et sur les successions;

c) les répercussions et les conséquences de ces empiètements dans le régime législatif et administratif de la province et dans la vie collective, familiale et individuelle de sa population;

d) généralement les problèmes constitutionnels d'ordre législatif et fiscal.

L'expression « problèmes constitutionnels » comprend, en particulier, tous les problèmes qui touchent

à la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Or, qu'on parle d'éducation, de services de santé, de relations ouvrières, de sécurité sociale sous toutes ses formes, de recherche scientifique, d'activités culturelles ou sportives, d'agriculture, de contrôles économiques, etc., on se trouve aussitôt en face d'un conflit possible de compétence entre les divers gouvernements. Toutes ces questions rentrent donc dans le cadre de l'enquête.

Le « problème de la répartition des impôts » n'est pas moins vaste. On ne peut, en effet, porter un jugement sur la répartition actuelle des impôts, ni proposer une nouvelle répartition, sans avoir d'abord déterminé les besoins de chaque gouvernement ou pouvoir concerné en fonction de ses responsabilités propres. Or, comme il s'agit de la répartition des impôts entre « le pouvoir central, les provinces, les municipalités et les corporations scolaires », la Commission a le mandat d'enquêter sur les charges et responsabilités de chacune de ces autorités; sur la façon dont celles-ci s'en acquittent actuellement; sur les réformes ou améliorations nécessaires; et finalement sur les bases financières que suppose l'accomplissement adéquat des fonctions de chaque autorité. Sous ce chef, le champ de l'enquête comprend donc encore les matières énumérées plus haut: éducation, services de santé, sécurité sociale en général, organisation municipale, etc.

On saisit alors facilement l'envergure de l'enquête. Celle-ci déborde d'emblée le problème propre des relations fédérales-provinciales qui en fut l'occasion particulière. Elle embrasse toutes les activités humaines, individuelles ou collectives, dans la province de Québec, qui sont sujettes à l'intervention législative ou à une aide financière quelconque, actuelle ou éventuelle, du gouvernement provincial. La Commission a en somme pour mission d'analyser l'organisation sociale et économique de notre province et de recenser les richesses morales et matérielles que cette organisation comporte. Elle devrait ainsi pouvoir mettre le gouvernement provincial en possession de toutes les données possibles et lui soumettre ses recommandations sur les nombreuses questions d'ordre constitutionnel ou financier qui attendent une solution. Le gouvernement, à son tour, devrait pouvoir adopter une ligne de conduite éclairée et entamer les pourparlers nécessaires, soit avec les gouvernements des autres provinces, soit avec le gouvernement fédéral, soit avec tous les gouvernements à la fois, selon les circonstances, et prendre les mesures qui s'imposent à l'intérieur de la province.

En plus de renseigner ainsi le gouvernement et de lui apporter des suggestions, — but premier de l'enquête, — celle-ci peut avoir un deuxième résultat, à longue échéance celui-là, mais qui n'en revêt que plus d'importance. L'enquête est l'occasion de nombreuses recherches et de publications de travaux en matière de droit constitutionnel, d'organisation politique, de théorie économique, de structure sociale. Elle peut de

la sorte contribuer à l'édification d'un imposant monument spirituel, qui constituerait le point de départ de travaux nouveaux en sciences politiques et économiques de langue française au Canada, et la source d'une action plus positive de nos hommes et de nos groupements politiques.

MODES D'ENQUÊTE

Pour donner les résultats désirés, l'enquête doit être menée avec méthode. Les commissaires cherchent sans doute à se renseigner par la lecture d'ouvrages divers. Mais en dehors de ce travail d'une nature personnelle, la Commission a recours à deux modes d'enquête qui se complètent mutuellement.

Tout d'abord, elle a confié à une équipe de spécialistes des travaux de recherche et la préparation d'études écrites sur les principaux aspects des problèmes qui retiennent son attention. Aucune liste n'en a été publiée, mais on sait que ces travaux embrassent des sujets aussi divers que le fédéralisme, la constitution canadienne, la centralisation et la décentralisation, la sécurité sociale, l'histoire économique et financière de la province, etc. Ces travaux, en plus d'éclairer la Commission et le gouvernement, seront de nature à constituer la charpente de cet imposant monument spirituel qu'on est en droit d'attendre de la Commission.

En deuxième lieu, la Commission tiendra des séances publiques pour entendre tous les corps publics et les personnes qui voudront lui soumettre leurs opinions et leurs suggestions sur l'un ou l'autre des problèmes à l'étude. Les travaux faits par les spécialistes de la Commission risqueraient peut-être de présenter uniquement des vues théoriques. Les séances publiques permettront alors à la « voix du peuple » d'exposer les problèmes sous leurs aspects les plus concrets et les plus immédiats.

La Commission devra éventuellement faire la somme de ces divers travaux — études de spécialistes et mémoires du public — et tirer ses propres conclusions.

NOTRE AFFAIRE

La Commission est en fonction depuis le 1^{er} mars 1953. Six mois déjà. Elle est dotée d'un secrétariat, de conseillers juridiques, d'officiers spéciaux et de divers spécialistes. Elle a établi son plan de recherches, elle en a confié l'exécution à ses spécialistes et elle en suit le progrès. Elle est maintenant rendue au stade des séances publiques. L'inauguration aura lieu au cours du présent mois de septembre. C'est dire que la parole appartient maintenant à nous tous. La Commission devient « notre affaire ».

Municipalités, corporations scolaires, institutions d'éducation, organismes civiques ou professionnels, services hospitaliers ou d'assistance sociale, sociétés artistiques ou culturelles, groupements ou personnes représentant une forme quelconque d'activité à portée

sociale au sens le plus large du mot se doivent de comparaître devant la Commission, d'abord pour documenter celle-ci. L'envergure de l'enquête exige que la Commission analyse tous les besoins, sans exception, dont la satisfaction dépend, dans une mesure quelconque, des deniers publics provinciaux, municipaux ou scolaires. Or, le détail de ces besoins, seuls les individus ou les corps immédiatement intéressés peuvent le fournir. Les études que la Commission a confiées à des spécialistes sont nécessairement d'un caractère général. L'inventaire détaillé des besoins financiers se fera donc seulement dans la mesure où chaque groupement ou organisme exposera à la Commission sa propre situation ou celle de son milieu.

Chacun de nous se doit aussi de comparaître devant la Commission pour participer à un mouvement d'ensemble d'où se dégagera une manifestation générale d'intérêt à l'égard des travaux de la Commission. Cet aspect n'est pas de moindre importance, car nous avons dans le genre d'enquête qui se poursuit actuellement l'un des instruments les plus efficaces de notre démocratie canadienne ou québécoise. Les élections ont perdu une grande partie de leur valeur première, puisque nous devons nous y prononcer sur une politique globale de plus en plus complexe, sans pouvoir exprimer une opinion sur un point précis de cette politique. Le parlement (fédéral ou provincial) a également perdu beaucoup de sa valeur démocratique, parce que ses membres sont de moins en moins en contact avec leurs électeurs et plus encore parce que leurs opinions sont tamisées par les caucus de partis qui les empêchent de s'exprimer publiquement. Dans un tel régime politique, une enquête comme celle que nous avons actuellement prend une valeur de premier ordre, puisqu'elle invite — notons-le bien: *invite* — chacun de nous à soumettre ses opinions sur des problèmes déterminés.

Il ne faut donc pas laisser l'occasion passer inaperçue. Plus encore: on se doit d'utiliser l'instrument à sa pleine valeur. En comparaisant devant la Commission, en y exposant un problème qui sera peut-être bien localisé et bien particulier dans l'ensemble de la politique provinciale, on manifestera néanmoins de l'intérêt pour l'ensemble des travaux de la Commission; on communiquera indirectement cet intérêt à son entourage immédiat et à son milieu; on participera de la sorte à un mouvement généralisé à travers toute la province, qui favorisera une meilleure compréhension des problèmes et qui exigera de nos gouvernants des mesures positives propres à les résoudre.

Telle est, en grande partie, la raison qui a poussé la Chambre de Commerce du district de Montréal à convoquer une conférence à laquelle j'emprunte le titre: « La Commission Tremblay — notre affaire! ». La Chambre de Commerce a été à l'origine du mouvement qui a provoqué une certaine étude des problèmes actuellement soulevés autour des relations fédérales-provinciales dans la province de Québec. Elle a parti-

cipé, au sein de la Chambre provinciale, au mouvement en faveur de l'institution d'une commission d'enquête. Elle entend continuer à promouvoir l'étude des questions à l'affiche par le plus grand public possible. Elle a donc invité de nombreux groupements à participer à la journée d'étude qu'elle tiendra le 14 septembre prochain, et à une campagne d'opinion à travers la province, pour parfaire la formation du climat nécessaire au succès de l'enquête Tremblay. Souhaitons que la réponse de ces groupements — et, éventuellement, de la province — soit à la mesure de la cause.

On a craint, en certains milieux, que l'enquête ne serve des fins politiques partisans. Ces craintes n'auront pas de suite si nous faisons de la Commission Tremblay « notre affaire ». Chacun a droit à ses opinions sur les motifs qui ont pu inciter le gouvernement à instituer l'enquête. Chacun a droit à ses opinions sur le choix des commissaires — dont l'intégrité n'a été mise en doute par personne — et chacun pourra discuter à sa guise les conclusions du rapport. Chacun pourra en faire autant avec les études spéciales préparées à la demande et sous la direction de la Commission. Mais personne ne pourra prétendre qu'une voix a été exclue du chapitre. Toutes les opinions peuvent être portées devant la Commission — et cela autant de fois qu'il y aura de groupements pour le faire.

La Commission, en formant son propre jugement, écartera de nombreuses opinions. Mais les idées émises

par les uns ou les autres d'entre nous auront été proclamées en public. Elles auront été appuyées par des groupements divers et elles auront obtenu, à cette occasion, une certaine publicité. Si elles ont quelque valeur, elles seront reprises par leurs protagonistes, elles trouveront un appui en divers milieux et elles s'imposeront à l'attention d'un grand nombre. Ne craignons pas les tiroirs de la Commission. Le forum qu'offre l'enquête est celui de l'opinion publique.

Pour porter fruit, les divers mémoires et représentations adressés à la Commission ont avantage à ne pas être purement et simplement des requêtes d'assistance à même les fonds publics. Les audiences ne doivent pas tourner en *free for all* où chacun s'arracherait les dépouilles du contribuable, dont on ne semble pas réaliser qu'il est précisément chacun de nous. Chacun doit, autant que possible, situer son propre problème dans le cadre général du bien commun, s'efforcer de l'envisager dans le cadre général de l'organisation sociale de la province de Québec et du Canada et proposer des solutions en fonction de cet ensemble. Il doit particulièrement envisager ses problèmes d'ordre financier sans oublier que les fonds publics constituent un trésor où l'argent doit entrer au même rythme qu'il en sort.

La Commission est donc maintenant « notre affaire ». Le forum est ouvert. Non pas pour y voter « bleu » ou « rouge », mais pour y aller des propositions de notre cru.

LE CINÉMA

« MADAME BOVARY »

René-Salvator CATTA

CE FILM, qui a été réalisé par la Metro-Goldwyn-Mayer, il y a un an ou deux, a récemment passé sur un écran montréalais. Le public n'y court pas, semble-t-il. C'est pourtant un des meilleurs — et des moins vieillis — qu'on puisse lui offrir actuellement.

Madame Bovary : tentative inhabituelle. Ce genre psychologique, et d'une psychologie de fond de province française, ces caractères profondément burinés par l'écrivain, ce pessimisme systématique : gageures pour une entreprise américaine. Il est donc tout à son honneur qu'elle ait voulu les tenir et qu'elle y soit très honnêtement parvenue.

Oh ! certes, les Normands du cru n'aimeront pas toujours les décors et chercheront en vain les prairies, les pommiers et les douces rivières du pays de Caux. L'histoire elle-même a subi un certain nombre de *traitements* nécessités par la transposition au cinéma. Le doublage en français sur un texte traduit de Flaubert nous donne quelquefois l'impression d'une acrobatie. Mais, après tout, ce sont là des détails. *Madame Bovary*, par le sujet, par l'interprétation, par la réalisation technique, mérite des éloges et appelle réflexion.

Les auteurs ont voulu nous présenter cette histoire dans le cadre du procès que dut soutenir Flaubert à propos de

son œuvre. Ils ont donc mis l'écrivain en scène, devant des juges et face à un public dont le plus qu'on puisse dire est qu'ils lui servent d'ombre. Mason, dans ce personnage, est robuste, digne, convenable. Cette mise en scène d'une mise en scène n'a sans doute d'autre but que de situer l'œuvre et d'avertir le public américain qu'il s'agit d'un événement historique, à regarder comme tel, bien plutôt que d'une romance ; précaution utile, vu la sévérité de la leçon.

L'interprétation est excellente. Jennifer Jones, dans Emma Bovary, est d'une remarquable justesse. Élégante, gracieuse, légère, lunatique et réaliste, elle restitue parfaitement l'espèce de démon pitoyable que fut la femme du docteur. Celui-ci a trouvé en Van Heflin un interprète solide, sensible, sympathique et borné, pas aussi ridicule peut-être que le dépeint Flaubert, et c'est mieux ainsi. Tous les autres acteurs sont très exactement dans leur rôle et rendent tous les effets prévus — trop prévus — pour faire tomber Charles et Emma dans les pièges naturalistes, c'est-à-dire dans le péché.

La mise en scène est classique. Des effets non pas extraordinaires, mais sûrs, et suffisant à la progression rapide et intense du drame. Cela donne même un récit beaucoup plus

alerte que le roman. Pas de *close-ups* outranciers — mais j'ignore le travail de la censure. Des plans rapprochés et bien choisis, qui nous laissent lire les ravages passionnels et les mortelles illusions nécessaires à la démonstration de Flaubert. Le créateur d'images, puisant dans l'œuvre du maître, et dans sa propre imagination qui est heureuse et fertile, manie avec art les objets significatifs, glaces, robes, tissus, programmes de spectacles, chapeau à panache, bibelots... Tout cela est plus éloquent que des pages de description ou de commentaire psychologique. Encore faut-il être attentif et initié aux symboles. Mais cela est une autre histoire. Cette mise en scène est si dense qu'il n'est pas trop de deux séances pour en scruter les détails et les intentions.

Quant au dialogue, on a tiré du récit le peu de paroles simples, mais lourdes de sens, qui nous étaient indispensables. Par exemple, cet avertissement du beau Rodolphe à Emma, au moment où il sent que celle-ci l'entraîne trop loin: « Ne me détruis pas. » Cela en dit long sur son instinct de conservation. Ou encore, cette perche tendue par Emma à son mari qui ne comprend pas: « Charles, sauve-moi avant que... — Avant quoi? — Je ne sais pas. » Aveuglement de l'homme qui ne comprend rien et ne veut rien comprendre à sa femme. La séquence suivante, avec une logique superbe, s'ouvre brusquement sur la chevauchée de la femme du docteur vers le beau gentilhomme au fond des bois. Citons encore cette effrayante naïveté, bien flaubertienne, d'Emma sur son lit d'empoisonnée: « Est-ce un crime, Charles, de ne pouvoir aimer que les belles choses? »

Cette excuse pose le vrai problème de *Madame Bovary*, qui est philosophique. Cette œuvre, dans sa transposition cinématographique (qui restitue tout de même une part importante, quoique atténuée et adoucie, de l'œuvre littéraire), nous semble offrir le diagnostic, sans amour comme sans remède, de tout subjectivisme, depuis les rêveries à la

Rousseau jusqu'aux mythes modernes qui nous rongent: esthétisme, naturalisme, socialisme et autres... A travers Emma, le médecin décrit les symptômes du mal qui tue le siècle. Chaque personnage, et pas seulement Emma, est en proie aux chimères: scientisme primaire chez Homais, idolâtrie stupide chez Charles, indépendance stérile chez Rodolphe, littérature idéaliste chez Léon. Et chacun d'eux, heurtant son rêve et son idole à la réalité matérielle, réagit basement ou piteusement. Pourquoi? Parce que personne n'aime vraiment, même pas Charles, qui aime le mythe d'Emma et non Emma de chair et de sang. « Je ne te comprendrai jamais », avoue-t-il. Le tragique est que ces êtres réels, comme toutes les choses qui les entourent, attendent d'être aimés pour être transfigurés et pour rayonner un bonheur vrai. *Madame Bovary*, c'est le monde moderne qui refuse le réel, y compris le Réel transcendant qui est Dieu.

Ce Dieu, il apparaît dans le film d'une façon beaucoup moins odieuse, mais aussi peu efficace que dans le roman. La caméra, *in extremis*, nous fait suivre les gestes du prêtre, antiques et graves, sur les membres déjà inertes de la pécheresse, tandis que les paroles mystérieuses, éternelles, s'égrènent: *Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid per visum deliquisti... per auditum... per tactum...* Le réalisme de l'Eglise ne nous a jamais paru plus éloquent, sa tristesse aussi devant les hommes qui refusent de comprendre; car c'est elle finalement qui reçoit les corps et les âmes et qui a pour mission de les faire passer dans l'au-delà...

Mais Flaubert ne va pas si loin. Pour lui, le réalisme liturgique n'est qu'un fait comme les autres, aussi trivial, injuste et laid que les autres. Il pourrait disparaître que cela ne changerait rien à l'absurde conduite des hommes.

Madame Bovary, ce diagnostic sans le remède...

UNE THÈSE ÉTONNANTE

Albert PLANTE, S. J.

M. LOUIS-PHILIPPE AUDET a consacré à l'Institution Royale, créée par la loi scolaire de 1801, les tomes III et IV de son ouvrage intitulé: *le Système scolaire de la province de Québec* (Québec, les Presses universitaires Laval, 1952, 323 et 416 pp., 18 cm.). Ces deux volumes soulèvent un problème historique tellement important qu'il faut leur accorder plus qu'une brève recension.

*

Cette loi donnait au gouverneur et à l'Institution Royale, appelée à jouer le rôle d'un Bureau permanent d'Éducation, « des pouvoirs extraordinaires pour l'époque et constituait une audacieuse tentative d'organiser, sous la tutelle de l'État, un système d'éducation publique » (III, 82).

Jusqu'à M. Audet, nos historiens ont jugé sévèrement l'Institution Royale. Qu'on relise, par exemple, ce qu'en disent M. le chanoine Groulx, Chapais et Garneau. Et ils ne sont pas les seuls à penser ainsi. Le jugement de l'historien non catholique Robert Christie est significatif.

M. Audet, lui, est sympathique à l'Institution Royale. On connaît sa position dès l'avant-propos du tome III. Citant une étude qu'il présenta, en 1948, à la Société Royale du Canada sur la loi scolaire de 1801, étude dont les « quelques pages inoffensives causèrent cependant un peu d'émotion », il écrit:

Ces paroisses qui ont accepté et utilisé pour l'éducation de la jeunesse la loi de 1801 ont-elles pris une attitude si antinationale et compromis les principes religieux et patriotiques de leurs ressortissants? Si, au lieu de onze paroisses, la plupart avaient sollicité l'appui du pouvoir public, et si l'autorité religieuse avait pris les précautions nécessaires

pour sauvegarder la foi de ses ouailles, les résultats n'auraient-ils pas été totalement différents? La politique d'abstention nous a joué de fort mauvais tours dans le passé. La collaboration franche et loyale sur une base équitable qui sauvegarde les droits de chacun est autrement féconde. Cette dernière attitude est même la seule qui nous permette de revendiquer nos droits avec quelque chance d'être entendus. Notre histoire eût été tout autre si nous l'avions comprise plus tôt.

L'auteur convient qu'il y avait de l'audace dans ces propos. Les réactions et l'étonnement qu'ils provoquèrent l'amènèrent à « entreprendre une étude aussi complète que possible de tout le dossier de l'Institution Royale ». Il puisa d'abord aux sources déjà connues. Une étude attentive du rôle joué par cette corporation dans l'établissement du collège McGill lui donna la conviction que « les documents les plus précieux » devaient se trouver à l'université du même nom. Il y découvrit, en effet, « une mine incomparable de renseignements inédits et encore inexploités jusqu'ici ». Ces renseignements, affirme-t-il, font apparaître « sous un jour entièrement nouveau » l'histoire de la loi de 1801. Il est parfaitement conscient de l'importance d'une pareille affirmation: « Cette découverte et l'utilisation que nous en avons faite constituent, à notre humble avis, un apport considérable à l'histoire de l'éducation dans la province de Québec. » Les toutes dernières lignes du tome IV précisent la nature de cet apport:

Concluons. A la lumière des innombrables pièces d'archives que nous avons consultées, des procès-verbaux du Bureau et surtout de la correspondance officielle de l'Institution Royale, nous estimons que le jugement de l'histoire sur la loi scolaire de 1801 et sur le rôle de l'Institution Royale devrait être le suivant: sans minimiser l'influence de Jacob Mountain et de Jonathan Sewell dans l'élaboration du projet de 1801, il reste évident que le texte de cette loi ne contient à peu près rien qui n'aurait pu être utilisé par les Canadiens français catholiques à leur propre avantage. Les prévisos des articles 4 et 8 soustrayant les écoles catholiques à l'autorité de l'Institution Royale constituent, à toutes fins pratiques, un système scolaire pour les Canadiens de langue anglaise, mais avec l'espérance que les Canadiens français voudront, eux aussi, en profiter. Il est faux de dire que l'Institution Royale fut un organisme tyrannique qui s'appliqua à défranciser et à décatholiciser les Canadiens; les documents historiques prouvent le contraire. Enfin, même si elle a rendu assez peu de services à la population canadienne-française, l'Institution Royale ne fut pas une faillite, car elle contribua à l'éducation de la jeunesse de langue anglaise dans les trois domaines de l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur. Tout compte fait, elle fut une pierre d'attente ou, mieux encore, une étape décisive dans la conquête de nos libertés scolaires, préparant ainsi une ère de justice pour tous.

Cette thèse audacieuse mérite-t-elle un assentiment solide, basé sur des faits indiscutables? L'auteur parvient-il à nous convaincre que ses trouvailles d'archives changent substantiellement le jugement des historiens qui l'ont précédé? Il faut répondre par la négative. La preuve est facile à faire; le cadre de cet article permet tout juste de l'amorcer.

*

Jacob Mountain, dont l'influence sur l'élaboration de la loi de 1801 fut « tout à fait décisive » (III, p. 15), était l'évêque anglican de Québec. Écrivant à lord Dor-

chester, en juillet 1795, et lui parlant des avantages qu'il y aurait d'affecter des fonds qui permettraient de placer dans chaque canton un maître protestant pour enseigner l'anglais gratuitement et les autres matières à un prix modique, il disait:

Je suis convaincu qu'un plan à la fois si simple et si vaste aura les plus heureux effets; c'est une race nouvelle d'hommes, de sujets et de chrétiens qui sera formée dans ce pays; le moyen le plus sûr et le plus pacifique aura été trouvé de faire disparaître l'ignorance, de stimuler l'industrie, de confirmer la loyauté du peuple par l'introduction graduelle des connaissances anglaises, des habitudes et des sentiments anglais; on aura dissipé l'épais nuage de bigoterie et de préjugés qui plane au-dessus du pays; on fera s'écrouler la muraille qui sépare Canadiens et Anglais. (III, p. 10, note 9.)

Il est difficile d'admettre que les sentiments de Mountain aient radicalement changé de 1795 à 1801. Le fait est d'autant moins plausible qu'il trouva dans le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes un « collaborateur docile et puissant » (III, 42). Or, dans une lettre du 1^{er} novembre 1800 au duc de Portland, ministre des Colonies, Milnes parlait de la fondation d'un système d'écoles anglaises, pourvues de maîtres dirigés et payés par le gouvernement, pour l'enseignement gratuit de l'anglais aux Canadiens. Mgr Plessis, évêque de Québec, écrivait en mai 1807:

Les choses ont changé de face depuis l'arrivée de Sir Robert Shore Milnes, et elles menacent de tourner au pire. Anéantir l'autorité de l'évêque catholique en Canada, s'emparer de l'éducation publique, nommer aux cures, voilà, si je ne me trompe, les trois objets de nos adversaires, tous très sérieux et qu'il faut prévenir par tous les moyens possibles.

Jonathan Sewell, partisan déclaré de la protestantisation et de la défrancisation des Canadiens français, est un autre personnage influent qui eut son mot à dire dans la préparation de la loi de 1801. M. Audet émet l'hypothèse que ce fut lui qui la rédigea, à cause de l'importance de la législation, à cause aussi de sa fonction d'avocat général et de procureur de la province. En la rédigeant, il subit non seulement l'influence du lieutenant-gouverneur et de l'évêque anglican, mais aussi celle de Herman W. Ryland, membre puissant du parti oligarchique. Ryland « fut toujours le mauvais génie des Canadiens dont il se révéla un adversaire fanatique et irréconciliable. Son programme d'action peut se résumer dans les deux impératifs suivants: 1^o garrotter l'Église romaine et 2^o pousser les Canadiens français à l'apostasie » (III, 88). Ryland attendait beaucoup de la formation d'une « corporation pour l'avancement de l'instruction ».

M. Audet a donc parfaitement raison d'écrire que la législation de 1801 « devait avoir, dans la pensée de ses initiateurs, une influence anglicisante et protestantisante décisive sur la jeunesse canadienne, grâce aux écoles qu'elle devait établir et surveiller » (III, 4). Il adoucit cependant ce jugement en notant que le texte même de la loi, heureusement, ne concrétisa pas ces projets (IV, 381). C'est vrai, mais on sait ce que de

tels projets auraient produit si la loi, qui créait un monopole d'État, n'avait pas rencontré d'obstacles.

C'est seulement en octobre 1818 que furent nommés les premiers syndics de l'Institution Royale. Ils étaient au nombre de dix, dont un catholique canadien-français, le président de l'Assemblée législative. Mountain et Sewell en étaient. Invité à en faire partie, Mgr Plessis refusa. En décembre 1819, Mountain était nommé à la présidence. À sa mort, en 1825, Jonathan Sewell y accéda. En 1824, il y avait dix-huit membres, dont trois Canadiens français.

Les documents historiques prouvent péremptoirement que l'opposition constante du clergé fut la principale cause de la faillite de l'Institution Royale. M. Audet, on l'a vu, ne nie aucunement « l'arrière-pensée funeste » — l'expression est de Chapais — qui a inspiré la loi de 1801. Il admet, en conséquence, — l'admission est à retenir, — qu'il manquait à cette législation, pour accomplir une œuvre durable, « les caractéristiques essentielles à la pérennité: l'équilibre, la justice et le respect des droits de tous » (IV, 378). Il n'en soutient pas moins que l'œuvre réelle de l'Institution Royale fut « assez différente » des pensées qui l'inspirèrent. Il fonde son argumentation sur les dispositifs des articles 4 et 8 et sur les règlements de la corporation. Ces règlements sont de novembre 1821. Que vaut au juste cette argumentation ?

Le dispositif de l'article 4 soustrayait à la juridiction de l'Institution Royale les écoles dirigées par les communautés religieuses ainsi que les écoles privées, actuelles et futures; celui de l'article 8 subordonnait l'établissement des écoles royales à la décision libre des citoyens de chaque paroisse. M. Audet écrit à propos de ce dispositif: « ... il restait toujours une échappatoire légale aux Canadiens; celle de ne pas demander l'établissement d'une école royale dans leur paroisse; en définitive, la seule dépense additionnelle à solder serait le salaire de l'instituteur » (III, 113). Remarque un peu curieuse.

Plus juste et plus saine, la réflexion de M. le chanoine Groulx, jugeant ainsi les deux dispositifs spéciaux: « Protection assez précaire que celle-là, et l'avenir le ferait bien voir. Car, après tout, l'école catholique restait libre, mais... de la liberté du pauvre. Pour elle, aucune protection, aucune aide de l'État. Contre une rivalité qui se parerait de toutes les ressources et de tout le prestige officiel, quelle situation lui réservait l'avenir? » (*L'Enseignement français au Canada*, t. I, 2^e édition, p. 81.) C'est le problème des écoles libres contemporaines. Il y a inégalité de traitement à propos d'un droit naturel, donc injustice.

L'argumentation basée sur les règlements de l'Institution Royale est-elle plus heureuse? Les documents apportés par l'auteur prouvent que ces règlements étaient équitables. C'est ainsi qu'ils prévoyaient que le visiteur de l'école serait le ministre de la religion professée par les paroissiens et que les mêmes manuels

ne seraient pas utilisés dans les écoles catholiques et les écoles protestantes. « Ces deux dispositions fort importantes étaient susceptibles de donner une orientation nouvelle aux écoles royales et même de faire tomber, dans une certaine mesure, les griefs mis de l'avant par le clergé catholique contre elles. » (III, 198.) Affirmation pas assez nuancée.

Si la justice demande de reconnaître l'équité des règlements, elle ne défend pas, pour autant, de tenter une analyse fouillée, susceptible de fournir l'ensemble des raisons qui expliquent pourquoi ils diffèrent tellement de l'inspiration même de la loi. On hésite à tirer des conclusions trop catégoriques quand on se rappelle comment les contemporains ont jugé le mouvement tournant de l'Institution Royale. Dans le long mémoire qu'il adressait, le 3 mai 1828, à Mgr Panet, évêque de Québec, au sujet des démarches en cours pour l'établissement d'un comité catholique, J.-B. Vallières de Saint-Réal faisait cette constatation: « Il est à peu près certain que les avances faites par l'Institution Royale pour la formation d'un comité catholique lui ont été dictées par la conviction qu'elle a de n'obtenir les secours de la bourse publique qu'en se rendant utile à tous. » (IV, 76.) Les fonds étaient votés par la Chambre dont la majorité des représentants étaient des Canadiens français. Plus grandissait leur expérience parlementaire, plus fermes se montraient-ils en face de l'oligarchie.

En février 1829, Mgr Panet, qui, dans toutes les démarches au sujet des deux comités, « manifesta... de profondes qualités d'administrateur, un équilibre peu ordinaire pour assurer l'entente et la coopération entre les deux races » (IV, 105), écrivait à Mgr Lartigue, de Montréal: « L'Institution Royale, telle qu'elle est actuellement établie, n'obtiendra jamais de la Législature des argents sans que les catholiques y aient part. C'est ce qui fait que les protestants se donnent tant de mouvement pour introduire parmi eux un comité catholique. » (IV, 90.)

Les réflexions de Vallières de Saint-Réal et de Mgr Panet au sujet du comité catholique peuvent s'appliquer aux règlements de l'Institution Royale. Mais plus fondamentale que ces notations psychologiques est la raison profonde qui empêche d'attacher trop d'importance aux règlements dans le jugement global à porter sur cet organisme.

Mgr Plessis, qui défendit à ses prêtres d'accepter la charge de visiteur des écoles royales, écrivait, en avril 1821, au curé de Terrebonne: « Vous n'êtes pas le seul curé auquel on a offert une place subordonnée dans l'Institution Royale des sciences. C'est un moyen fort adroit de mettre le clergé catholique dans la dépendance de l'évêque anglican. » (III, 181.) Invité à visiter les écoles de William Henry (Sorel) et de Drummondville, l'abbé P. J. Kelly répond, en février 1822, au secrétaire de l'Institution Royale: « J'attends de la sagesse du gouvernement quelque autre système

d'institution dans lequel le clergé catholique pourra prendre part sans manquer à ce qu'il se doit à lui-même. » (IV, 307.)

M. Audet peut donc dire très justement: « L'attitude conciliante du Bureau à l'égard des catholiques et son vif désir d'obtenir la collaboration du clergé ne réussirent pas à dissiper les objections de principes contre cette organisation scolaire. » (IV, 316.) Notons bien l'expression: *objections de principes*. Aussi l'Institution Royale rencontra-t-elle de si grandes difficultés qu'elle sentit le désir de se « décharger des écoles catholiques ». Son secrétaire touchait au nœud du problème quand il disait: « Les chefs parlementaires de l'Assemblée nous considèrent comme une corporation protestante ou de l'Église anglicane. » (IV, 316.) Et M. Audet commente: « Voilà en deux mots la cause primordiale des difficultés du Bureau avec les catholiques aussi bien qu'avec les dissidents. » (IV, 317.) Voilà aussi pourquoi son argumentation basée sur les règlements de l'Institution Royale ne convainc pas.

Des efforts furent faits pour corriger le vice fondamental de la loi. Dans sa correspondance avec Mgr Panet au sujet de deux Institutions Royales, le gouverneur Dalhousie manifesta une évidente sincérité. Le plan fut bloqué par le ministre des Colonies. On songea alors à deux comités distincts au sein d'une même corporation. Ce second projet n'aboutit pas malgré de longues tractations. La loi de 1801 traînait avec elle de terribles suspicions. Soulignons que même avec deux comités distincts, présidés respectivement par l'évêque catholique et par l'évêque anglican, celui-ci serait resté le président de l'Institution Royale, l'évêque catholique ne devant présider qu'en son absence. On avait nettement l'impression qu'il n'y aurait de solution véritable que dans une législation nouvelle. C'était l'idée bien arrêtée de Mgr Lartigue. Mgr Panet, pour être moins ardent que son collègue, désirait, lui aussi, un changement radical: « Après tout, je ne consentirai pas à admettre un comité catholique dans l'Institution Royale que le premier acte qui l'établit ne soit entièrement refondu. » (IV, 102.)

Avec la Loi des écoles de la Chambre, adoptée en 1829, l'Assemblée législative porta un coup fatal à l'Institution Royale. Sept ans seulement après son adoption, cette loi avait suscité la fondation de 1,321 écoles, fréquentées par 36,000 élèves. Au sommet de sa prospérité, en 1829, l'Institution Royale, elle, ne dirigea que 84 écoles, soit 3,765 écoliers. Elle n'eut jamais plus qu'une quinzaine d'écoles catholiques sous sa juridiction. On saisit tout le tragique de cette situation quand on se rappelle que les Canadiens français représentaient les dix-neuf vingtièmes de la population.

Il importe de noter que les sectes dissidentes ne manifestaient pas d'enthousiasme à l'égard de l'Institution Royale, lui reprochant de constituer un monopole de l'enseignement au profit de l'Église anglicane, qui, d'après un ministre presbytérien, ne comptait, en

1829, qu'un cinquième des 60,000 protestants du Bas-Canada.

*

Il faut savoir gré à M. Audet d'apporter des documents nouveaux qui permettent de mieux connaître l'Institution Royale. Mais l'argumentation qu'ils lui suggèrent n'emporte pas la conviction. A la longue, elle devient même agaçante. Si on analyse cette impression d'agacement, on l'attribue à l'insistance que met l'auteur à expliquer, d'une part, l'attitude des responsables de la préparation et de l'application de la loi de 1801, et à affirmer, d'autre part, que le manque de collaboration de nos pères a joué un rôle important dans l'échec de cette législation. La recherche et l'explicitation de tous les facteurs qui conditionnent une attitude sont sans doute légitimes; il faut admettre, de plus, qu'il se rencontra des esprits ouverts chez les Anglais, à Londres et au Canada. Mais les efforts de compréhension ne peuvent dépasser un niveau déterminé sans nuire au jugement à porter sur la valeur intrinsèque des événements. Il est vraiment difficile de comprendre cette phrase qui termine l'ouvrage: « Tout compte fait, elle (l'Institution Royale) fut une pierre d'attente ou, mieux encore, une étape décisive dans la conquête de nos libertés scolaires, préparant ainsi une ère de justice pour tous. » Soulignons aussi l'affirmation au sujet de l'opposition tenace du clergé catholique: « Après la longue étude que nous venons de faire..., nous avouons tout uniment ne pouvoir expliquer cette attitude négative. » (IV, p. 390.) Les témoignages apportés dans cet article permettent d'affirmer que cet aveu est singulier. Le clergé, guidé par l'épiscopat, ne fit que son devoir. Dans une province aux dix-neuf vingtièmes catholique et française, une attitude positive ne pouvait signifier que revendications incessantes en faveur d'un système d'éducation nettement confessionnel. Un tel système ne pouvait sortir d'une loi qui avait un vice congénital. Des concessions auraient très vraisemblablement donné plus de force à cette législation et compliqué l'adoption de lois nouvelles, plus conformes à la réalité et à la justice. En 1846, le Bas-Canada aura une loi scolaire, qui reste la base de notre système actuel. Maîtresse de ses destinées, la majorité du Québec traitera la minorité anglo-protestante avec une équité et une générosité incomparables.

M. Audet paraît avoir été victime du cadre dans lequel il s'était enfermé par ses « propos audacieux » de 1948 à la Société Royale du Canada. Son ouvrage manque d'unité, certains textes qu'il cite, — ils sont nombreux et intéressants, — tout comme certaines de ses réflexions personnelles ne pouvant se concilier avec sa thèse. Ses propos de 1948 étaient étonnants. Son ouvrage l'est également. Malgré l'indiscutable et méritoire somme de travail que cet ouvrage a exigée, il ne constitue pas un apport vraiment original à l'histoire de l'Institution Royale.

POUR VAINCRE LE CRIME, DES ORGANISMES LOCAUX PERMANENTS

PLUSIEURS FOIS, nous l'avons noté, les rapports du Comité sénatorial d'enquête sur le crime organisé aux États-Unis (voir *Relations*, depuis oct. 1952) soulignent que la répression des activités criminelles relève d'abord des pouvoirs « locaux ». C'est pourquoi on prie instamment les états (nous dirions: les provinces) et les villes d'organiser leurs propres moyens de prévention et de correction. Voici des conseils pratiques à ce sujet (Rapport final, pp. 11-13).

A. *Pour les états.* — 1. Établir dans chaque état un comité chargé d'enquêter à fond sur le crime organisé. Prendre modèle, à cette fin, sur le Comité sénatorial.

2. Instituer dans chaque état une enquête sur la manière dont les représentants de l'autorité voient à la mise en vigueur des lois, avec la pensée de rendre leur action plus efficace en la coordonnant mieux et en réduisant le nombre des intermédiaires responsables en cas de négligence ou d'indulgence coupable.

3. S'assurer dans chaque état qu'on impose des peines susceptibles de dissuader les coupables de coopérer à des activités criminelles organisées.

4. Élaborer une loi qui permettrait d'enlever le permis de gérer un établissement d'affaires à quiconque y tolère le jeu ou des opérations qui s'y rattachent.

5. Légiférer, en conformité avec le code fédéral, pour exiger une prescription médicale de ceux qui achètent des barbiturates.

B. *Pour les villes.* — 1. Instituer des enquêtes dans chaque ville où le jeu et les exploitations malhonnêtes (*rackets*) fleurissent au grand jour, de manière à déterminer sur qui retombe la responsabilité de cet état de choses.

2. Maintenir dans chaque ville importante un comité civique anticriminel (nous dirions: un Comité de Moralité publique) avec charge de surveiller l'application des lois et de faire rapport sur la situation locale en matière d'activités criminelles.

C. *Pour les villes et les états.* — 1. Former des équipes spécialisées dans le dépistage des exploitations malhonnêtes, surtout de celles qui font le trafic des stupéfiants, et les autoriser à faire des enquêtes et à opérer des arrestations.

2. Coordonner, au moyen de rencontres et d'échanges de vues dirigés par le procureur général de chaque état, la lutte des procureurs municipaux contre le crime organisé.

3. Tenir régulièrement, dans les limites de chaque état, des réunions groupant des représentants de la loi et des organismes sociaux, éducationnels, religieux qui s'intéressent à la lutte contre le crime, afin de soutenir la vigilance de tous.

4. Établir et développer des services de traitement pour les toxicomanes, surtout les jeunes.

5. Voter une loi interdisant à quiconque brigue les suffrages publics d'accepter l'aide financière des *racketeers*.

Il n'y a pas de raison pour que le Canada, la province de Québec et les grandes villes, Montréal surtout, ne s'inspirent pas de suggestions aussi pratiques pour écraser l'organisation du crime, si néfaste aux citoyens honnêtes du pays.

Les lecteurs de *Relations* devraient se faire les propagandistes tenaces des réformes nécessaires à l'établissement d'une administration et d'une police capables de protéger la fortune, la vie, l'âme même de nos concitoyens. C'est dans ce but que nous avons résumé ici les constatations et recommandations contenues dans les rapports du Comité sénatorial d'enquête sur le crime organisé aux États-Unis.

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

ARNOLD J. TOYNBEE ET L'ESPRIT MISSIONNAIRE

LES CONFÉRENCES du grand historien anglais Arnold J. Toynbee, objet des *Reith Lectures* à la B. B. C., puis à la C. B. C., ont été réunies en un volume ayant pour titre *The World and the West*. La traduction française, *le Monde et l'Occident*, vient de paraître chez Desclée de Brouwer (Paris, 1953, 187 pp., 18.5 cm.). C'est ni plus ni moins que le problème des causes de la guerre froide que se pose le professeur de l'Université de Londres. Le communisme aujourd'hui, comme l'Islam hier, serait une hérésie de la religion judéo-chrétienne. De là l'acharnement de la lutte.

Nous ne pouvons accepter qu'en partie cette explication. Si le communisme est le résultat d'un christianisme non yéçu, il est plus qu'une hérésie de l'Ouest. Il nie non seulement la religion chrétienne, mais toute religion, simple reflet d'une économie primitive. Il va même bien au delà et rejette tout élément spirituel chez l'homme, qu'il réduit à une espèce zoologique évoluée. Nous ne saurions l'oublier: le communisme est athée, et il est totalement matérialiste.

Nous acceptons plus complètement l'analyse que Toynbee fait du conflit de l'Occident et de l'Orient. L'Extrême-Orient, société confucio-bouddhiste, a repoussé l'Occident lors de la première rencontre, au XVI^e et au XVII^e siècle. Au XIX^e siècle, cédant à la menace des armes, il a accepté la technique occidentale pour être en mesure, un jour, de mieux se défendre. Cette heure a sonné.

Ni la technique occidentale ni la religion chrétienne n'ont réussi. Le monde de l'Orient est-il donc imperméable à l'Occident? Toynbee se refuse à le croire. Lors de la première rencontre, l'Occident se présenta comme un tout: science, technique, culture, religion. Les Hindous et les Chinois n'auraient pas proscrit une religion chrétienne dégagée d'une culture incompatible avec la leur. Les chances de l'avenir résident dans un christianisme pur et transcendant, qui ne détruit pas, mais assume toutes les cultures; dans un approfondissement du message de saint Paul: ni Juifs, ni Grecs, ni hommes libres, ni esclaves (saint Paul écrirait aujourd'hui: ni Est, ni Ouest).

« Mais si la Chine et le Japon ne pouvaient, au XVI^e siècle, s'assimiler la version d'une civilisation occidentale, qui était encore d'essence religieuse, et si, au XIX^e siècle, ils ne pouvaient pas davantage supporter une version de cette même civilisation d'où la religion était absente, doit-on en conclure qu'il ne leur reste pas d'autre issue que le communisme? La réponse, c'est qu'en Chine, comme aussi aux Indes, aux XVI^e et XVII^e siècles, longtemps avant que le communisme eût été inventé, les missionnaires jésuites avaient bien trouvé » autre chose. Il est vrai que l'expérience échoua; toutefois ce ne fut pas par un vice intrinsèque, « mais à cause des rivalités

et des dissensions regrettables qui s'élevèrent entre les Jésuites et d'autres ordres de missionnaires catholiques ».

« En Chine et aux Indes, les Jésuites ne commirent pas l'erreur qu'ils avaient commise au Japon et ne permirent pas qu'on pût soupçonner leur prédication de se faire l'agent de puissances occidentales agressives. La façon dont les Jésuites s'y prirent pour propager le christianisme en Chine fut si différente des autres et suscita tant d'espoir, elle est encore tellement actuelle aujourd'hui que nos considérations sur la rencontre des peuples d'Asie avec l'Occident ne seraient pas complètes si nous omettions de parler de l'œuvre entreprise par les Jésuites en Chine et aux Indes. Au lieu d'essayer, comme nous le faisons depuis, d'offrir une version de l'Occident, sécularisée et dégagée du christianisme, les Jésuites cherchèrent à dissocier le christianisme des éléments non chrétiens de la civilisation occidentale et de le présenter aux Hindous et aux Chinois, non pas comme la religion locale de l'Ouest, mais comme une religion universelle, dont le message était valable pour toute l'humanité. Les Jésuites dépouillèrent le christianisme de ses accessoires accidentels et le proposèrent en Chine et aux Indes sous une forme intellectuelle et littéraire, à la mode du pays, dépouillé des ornements occidentaux qui auraient pu choquer la sensibilité asiatique. Cette expérience échoua à la première tentative, par la faute de querelles intestines au sein de l'Église catholique, lesquelles n'avaient rien à faire ni avec le christianisme, ni avec la Chine ou l'Inde. Mais, puisque l'Inde, la Chine et le christianisme existent toujours, nous pouvons nous attendre à voir se renouveler cette expérience, et il faut le souhaiter. » (Traduction de Primerose Du Bos, Paris, Desclée de Brouwer, 1953, pp. 144-146.)

On peut rapprocher cette page des grands documents missionnaires: *Maximum illud* (30 nov. 1919) de Benoît XV, *Rerum Ecclesiae* (27 février 1926) de Pie XI et *Evangelii pracones* (2 juin 1951) de Pie XII. Dans *Evangelii pracones*, Pie XII rappelle ce qu'il disait, en 1944, aux directeurs des œuvres pontificales missionnaires: « L'apôtre est le messager de l'Évangile et le héraut de Jésus-Christ. Le rôle qu'il remplit ne demande pas qu'il transporte dans les lointaines missions, comme on y transplanterait un arbre, les formes de culture des peuples d'Europe; mais ces nations nouvelles, fières parfois d'une culture très ancienne, doivent être instruites et réformées de telle sorte plutôt qu'elles deviennent aptes à recevoir, d'un cœur avide et empressé, les règles et les pratiques de la vie chrétienne. Ces règles peuvent s'accorder avec toute culture profane, pourvu qu'elle soit saine et pure, et la rendre plus capable de protéger la dignité humaine et d'atteindre le bonheur. Les catholiques d'un pays sont d'abord citoyens de la grande famille de Dieu et de son royaume, mais ils ne cessent pas, pour cela, d'être citoyens aussi de leur patrie terrestre. »

CONTRE LE PESSIMISME EN ÉDUCATION

SEPTEMBRE ramène les soucis scolaires et suggère la mise au point de nos méthodes d'éducation. Pour les parents et les instituteurs, tirons d'un maître ouvrage (Joseph Duhr, S. J., *l'Art des arts: Éduquer un enfant*, pp. 189-195; voir bibliographie, p. 254) un conseil efficace et souvent, hélas! négligé: le conseil de l'optimisme.

L'optimisme, écrit le P. Duhr, est cette disposition habituelle à envisager toutes choses sous leur aspect favorable; le pessimisme, au contraire, discerne en tout le côté déplaisant et nocif... Le pessimisme assombrit l'existence, engourdit le dynamisme, énerve l'énergie, paralyse l'action et finalement aboutit au découragement et au désespoir... Les pessimistes ne sont pas seulement des malheureux, ils sont des malfaiteurs. Ce sont, en tout cas, de lamentables éducateurs. Parmi eux, nous rangeons avant tout les parents grondeurs... et les parents blasés...

Les parents grondeurs exagèrent les défauts de l'enfant, méconnaissent ses qualités, le harcèlent de réprimandes et de critiques. « Tu ne vauds rien! Tu ne feras jamais rien de bon!... Tu es incorrigible! »... Prodiges en critiques, ils se montrent... avarés d'éloges... Et lorsque ces parents viennent à exprimer leur satisfaction, un commentaire désobligeant la vide de son effet réconfortant: « Je te croyais trop bête pour arriver à cela! »...

Les blasés... ne croient plus au dévouement, à l'idéal... et se constituent auprès de leurs enfants les apôtres du désenchantement. « Ah! le dévouement... j'en suis bien guéri!... Rien à tenter dans un pays comme le nôtre, avec... une société dont toutes les classes sont pourries! »...

Qu'ils soient grondeurs ou blasés, ces parents pessimistes causeront dans l'âme de leurs enfants de véritables ravages. A force d'être perpétuellement repris et critiqué, l'enfant finira par être convaincu que, de fait, il ne vaut rien et qu'il entreprendra en vain de se perfectionner et de se corriger... Supposer des vertus est bien souvent la meilleure méthode pour les engendrer et les développer... Shakespeare déjà disait: « Si une vertu vous manque, feignez de la posséder, et sans tarder vous l'aurez. » Les parents feront confiance à l'enfant, ils lui donneront toujours une belle réputation à justifier... « Bien des hommes, observe Foerster, entraînés progressivement par une mauvaise habitude jusqu'au crime, auraient pu être sauvés s'ils avaient rencontré à temps l'homme qui voulût bien croire en eux et les apprécier... »

Le plus grand service à rendre aux enfants, c'est de rester toujours suffisamment clairvoyant pour discerner chez eux les ressources intellectuelles et morales dont ils sont pourvus, de rendre justice à leurs efforts, de se réjouir de leurs progrès et de les encourager... à persévérer.

Les parents grondeurs... tuent la confiance en soi... Les parents blasés... ruinent la force et la joie de vivre... Ces graves préjudices causés à l'enfant par le pessimisme devraient inciter les parents à se demander si leur système éducatif n'est pas trop tracassier et trop amer... Seuls des parents optimistes donneront à leurs enfants une raison de vivre. Seuls, ils révéleront les trésors intérieurs dont Dieu a gratifié leur âme. Seuls, ils les entraîneront vers un idéal qui ennoblit et transfigurera leur existence.

Les conseils que le P. Duhr donne aux parents valent pour les instituteurs. Bien sûr, il faut une forte dose de patience pour les observer. Mais quelle grande œuvre s'accomplit sans patience?

Au fil du mois

Beati pacifici Même si l'armistice est signé en Corée, la paix n'est pas définitivement rétablie pour cela. A tous les hommes de bonne volonté, aux catholiques en particulier, il reste encore énormément à faire en ce domaine, comme vient de le rappeler le Saint Père dans sa lettre au président des Semaines sociales de France, le 6 juillet dernier, lettre qui n'est qu'un long commentaire de la parole évangélique: *Beati pacifici*, bienheureux les apôtres de la paix.

Être apôtre de la paix, nous dit cette lettre, « c'est d'abord, pour un chrétien, connaître et répandre toute la pensée de l'Église sur la paix ». Voilà déjà un beau programme de tracé pour ceux qui aspirent à faire quelque chose, mais ignorent quoi. Combien, en effet, même parmi les catholiques dits « pratiquants », connaissent cette pensée? Combien surtout font quelque effort pour y accorder leur conduite? « Malgré la sévère leçon des événements, poursuit la lettre, trop de chrétiens encore restent sourds aux avertissements de la papauté. Combien, par exemple, continuent de s'enfermer dans les étroitesse d'un nationalisme chauvin, incompatible avec le courageux effort d'ouverture sur la communauté mondiale demandé par les derniers papes! Mais plus nombreux, sans doute, ceux qui n'ont pas renoncé à leur étrange inertie en dépit des appels réitérés du Saint Père à l'action contre toute inaction et toute désertion, dans la grande bataille spirituelle dont l'enjeu est l'édification ou mieux l'âme de la société future! »

Chaque catholique devrait faire sur ce point son examen de conscience: qu'a-t-il fait jusqu'ici pour répondre à cette demande de l'Église « de travailler à la communauté des peuples »? Le moyen? La lettre l'indique: « Déjà il fait œuvre efficace de paix le chrétien qui surmonte en lui les obstacles à la compréhension d'autrui, à la collaboration fraternelle. » Le moyen? « Que tous les disciples du Christ jettent sur le monde un regard pacifique et catholique. Attentifs au commandement du Maître, qu'ils approfondissent les exigences de la charité; qu'ils méditent ses paroles et ses exemples sur l'amour des ennemis et se souviennent de sa grande leçon sur le pardon des injures. »

Encore une fois, pour les catholiques, c'est l'heure de l'action pacificatrice. Bienheureux seront-ils alors, car ils seront appelés enfants de Dieu.

R. A.

Actualité de saint Bernard Le 20 août 1153, au monastère de Clairvaux, mourait saint Bernard. Le bruit de sa mort comme le bruit de sa vie remplit les quatre coins de l'Europe. Il y a de cela huit cents ans. A l'occasion de ce centenaire, le Pape, le 24 mai, écrivait la lettre encyclique *Doctor mellifluus*.

A regarder la vie de saint Bernard, ce qui frappe c'est l'activité de ce moine. Comme un géant au milieu de la foule, il s'élève au milieu de tout son siècle. Réformateur de la vie monastique, maître de vie spirituelle, directeur des papes et des princes, thaumaturge, prédicateur de croisades, adversaire d'Abélard, de Gilbert de la Porrée, d'Arnaud de Brescia et de tous les hérétiques, défenseur de l'autorité pontificale, il est l'arbitre de l'Europe, le contrefort de la chrétienté, la voix de la foi. Il a pu être cet extraordinaire homme d'action parce que, si étrange que la chose nous paraisse, il fut moine d'abord, moine austère, tout adonné à la méditation des saintes Écritures et des saints Pères.

Confondant la sagesse de ce siècle, la Providence choisira une jeune fille de dix-huit ans pour bouter l'Anglais hors de France, une carmélite qui était restée derrière les murs du

Carmel de Lisieux pour en faire la patronne des missions à l'égal de François Xavier. Au XII^e siècle, elle prend pour en faire l'homme d'État de la chrétienté un moine voué au silence et à la mortification. C'est que ce moine abonde en charité, qu'il se défie particulièrement de toute doctrine qui ne tourne pas à aimer, qu'il est tout consumé par ce *suave vulnus amoris*, cette inguérissable et douce blessure d'amour pour Dieu fait homme et pour sa Mère.

Pour conclure sa lettre encyclique, le Saint Père exhorte tous les chrétiens à imiter « les sublimes vertus de Bernard, chacun selon son état de vie particulier », car « si au cœur du XII^e siècle de graves dangers menaçaient l'Église et la société humaine, les crises qui pèsent sur notre époque ne sont pas moindres... Au lieu de la charité, qui est le lien de la perfection, de la concorde et de la paix, on substitue les haines, les rivalités et les discordes. Quelque chose d'inquiet, d'anxieux et de trépidant pénètre les esprits humains; en effet, il est à craindre, si la lumière de l'Évangile peu à peu diminue et faiblit dans les âmes ou, ce qui est pire, si elle en est entièrement rejetée, que les bases mêmes de la société civile et domestique ne s'écroulent, à tel point que surviennent des temps pires encore et plus malheureux ».

Parmi la brillante mosaïque de textes qui forment la lettre encyclique *Doctor mellifluus*, le Saint Père cite celui-ci qui ouvre le *Traité de l'amour de Dieu*: « Il n'y a pas d'autre raison d'aimer Dieu que Dieu lui-même, pas d'autre mesure que de l'aimer sans mesure. » Tel est le chiffre du mystère de la vie de Bernard; telle est, en fait, la réponse à tous les problèmes de l'homme.

L. D'A.

L'Église et l'U. N. E. S. C. O.

L'U. N. E. S. C. O. vient de se donner un nouveau directeur général, M. Luther Harris Evans, conservateur de la bibliothèque du Congrès des États-Unis. Pas plus qu'à ses deux prédécesseurs, Julien Huxley et Torrès-Bodet, les catholiques ne lui refuseront, en principe, leur concours. Non pas, entendons-nous, que l'U. N. E. S. C. O. représente la perfection. Elle est d'un naturalisme de raison et de cœur qui procède de l'esprit de l'Encyclopédie. Elle prête à sourire par ses ambitions naïves. Elle vit trop dans l'illusion que l'instruction et la science pourraient, à elles seules, faire le bonheur des peuples et les rassembler tous en une belle famille qui s'aime. L'absence pourtant des États soviétiques, qui refusent d'accepter la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, devrait la ramener à un plus sain réalisme.

Le Saint-Siège a cependant son représentant à l'U. N. E. S. C. O., et rien n'interdit aux catholiques de se servir d'un outil imparfait et de chercher à l'améliorer, surtout dans un monde en travail de son unité, où la politique du « splendide isolement », l'autarcie, la souveraineté absolue des nations sont devenues de mortelles chimères.

L'U. N. E. S. C. O. répartit ses activités entre sept branches: éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales, activités culturelles, échanges de personnes, information des masses, service d'entraide. Cette simple énumération suffit à montrer qu'il serait dangereux pour les catholiques d'adopter le point de vue de Sirius. Comme l'Organisation mondiale de la Santé ou la Croix-Rouge, l'U. N. E. S. C. O. est un des carrefours internationaux qui se situent au confluent du spirituel, du politique, de l'économique et du social.

C'est pourquoi le Saint-Siège, avec l'appui d'organisations catholiques internationales qui y jouissent du « statut consultatif », — Conférence internationale des Charités catholiques, J. O. C. internationale, Bureau catholique international de l'enfance, etc., — y exerce sa vigilance et, autant qu'il est

en son pouvoir, sa mission de charité et son magistère de vérité.

De tous les problèmes posés actuellement par l'U. N. E. S. C. O., celui de l'éducation de base est peut-être le plus important. D'après une définition officielle, l'éducation de base est « ce minimum d'éducation générale qui a pour but d'aider les enfants et les adultes privés des avantages d'une instruction scolaire à comprendre les problèmes du milieu où ils vivent, à se faire une idée juste de leurs droits et de leurs devoirs tant civiques qu'individuels, et à participer plus efficacement au progrès économique et social de la communauté dont ils font partie ». Elle a aussi pour fin d'éveiller la conscience à la dignité de la personne humaine et à la solidarité des peuples.

Pour juger des idées directrices et du rayonnement singulier que le Saint-Siège serait en mesure de donner à l'U. N. E. S. C. O., il n'est que de se rappeler que, dans 600 circonscriptions ecclésiastiques de pays classés comme sous-développés, travaillent 25,000 missionnaires et 60,000 religieuses, qu'ils y dirigent 40,000 écoles élémentaires, 3,800 écoles moyennes, 1,170 écoles supérieures, 740 écoles professionnelles, 369 écoles normales, 46 centres universitaires. L'Église n'a pas attendu la naissance de l'U. N. E. S. C. O. pour faire de « l'éducation de base ». Elle a vingt siècles d'avance.

L. D'A.

La section anglaise des Semaines sociales du Canada

L'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish célèbre actuellement son centenaire. Diverses manifestations, entre autres plusieurs congrès, ont déjà marqué cette célébration, qui atteindra son point culminant les 1^{er} et 2 septembre, alors que des personnages distingués, S. Exc. le gouverneur général du Canada, S. Ém. le cardinal archevêque de Toronto, S. Exc. le délégué apostolique, l'hon. premier ministre du Canada, viendront offrir leurs hommages à la vénérable institution.

Parmi les congrès tenus à cette occasion, nous sommes heureux de signaler tout particulièrement les premières assises en langue anglaise des Semaines sociales du Canada. L'événement n'était pas inattendu. On s'étonne même qu'il ne se soit pas produit plus tôt. Car il y a trente-trois ans que l'institution fonctionne au Canada pour le bénéfice des catholiques de langue française. En fait, on parlait d'une section anglaise il y a déjà vingt ans. Et le projet fut alors sur le point d'aboutir. Mais un contretemps subit en fit ajourner la réalisation. Ce n'était, heureusement, que partie remise, même si l'échéance allait tarder à venir.

À la demande expresse de l'épiscopat canadien, dont l'initiative reçut les félicitations de Rome, les Semaines sociales du Canada devaient s'épanouir, cette année, en deux branches ou sections. L'une et l'autre ont le même but : diffuser la doctrine sociale catholique, la faire pénétrer dans nos mœurs et nos institutions. Que leurs méthodes puissent varier quelque peu, cela n'importe guère. L'essentiel, c'est que l'enseignement de l'Église sur les problèmes sociaux de notre époque soit exposé, à travers tout le pays, par des maîtres compétents, à des auditeurs qui s'en feront ensuite les réalisateurs et les propagandistes.

Or telles furent bien les premières assises de la section anglaise, tenues à l'Université d'Antigonish, du 2 au 4 août dernier. Le sujet au programme était le même que celui de la section française : « La paroisse, cellule sociale ». Des conférenciers de marque, prêtres et laïcs, traitèrent des principaux aspects de l'institution paroissiale ; une assistance nombreuse, recrutée surtout dans la région, mais qui comprenait aussi des auditeurs venus d'autres provinces, participa

activement aux diverses séances. Le président de la Semaine, S. Exc. Mgr MacDonald, évêque d'Antigonish, a pu déclarer : « Notre première conférence sociale a été un vrai succès », et le président d'honneur, S. Ém. le cardinal McGuigan : « On dirait que tous les chemins conduisent cette année à Antigonish, mais de tous les congrès qui s'y sont tenus en cette période centenaire, il n'y en eut aucun de plus important que celui consacré à l'aspect social de la paroisse. »

Ce nouveau lien, sur le terrain social où se joueront de plus en plus les destinées de notre pays, entre les catholiques de nos deux principaux groupes ethniques, ne peut qu'augmenter leur influence et servir les intérêts de l'Église. Qui ne s'en réjouirait ?

J.-P. A.

Publicité intempestive On sait la curiosité morbide que suscita parmi les gens du peuple la publication du premier rapport Kinsey concernant la conduite sexuelle des Américains. Voici que les Américaines deviennent à leur tour cobayes de laboratoire sociologico-psychologico-sexuel. Vous imaginez le genre d'intérêt qu'un autre rapport Kinsey, révélant les confidences féminines les moins discrètes, est de nature à éveiller chez d'autres que les spécialistes de la sociologie, de la psychologie ou de la morale. Nous ne contestons pas qu'il puisse y avoir dans les recherches de Kinsey et de son équipe un apport vraiment utile pour l'une ou l'autre de ces sciences. Nous récusons toutefois, dans un domaine essentiellement moral et même sacré, la compétence à donner des conseils que semblent s'arroger des gens apparemment étrangers à toute philosophie ou théologie et plus encore à la doctrine chrétienne. Les suggestions du premier rapport se situaient aux antipodes de la morale chrétienne ; si l'on en croit les commentaires que publient actuellement des revues américaines, il faudra en dire autant des suggestions contenues dans le second.

Il nous paraît donc difficile d'admettre que des journalistes de chez nous non seulement étalent dans leurs feuilles destinées au peuple les détails de ce qu'on pourrait appeler la pathologie sexuelle des Américains, mais encore recommandent au premier venu d'aller à la source se renseigner là-dessus.

M.-J. D'A.

L'Action Populaire a cinquante ans

Fondée en 1903 par le P. Henri Leroy, S. J., avec le concours du jeune Gustave Desbuquois, S. J., qui devait en être le directeur et l'âme durant plus de quarante ans, l'Action Populaire de France en est aujourd'hui à son demi-siècle d'existence. Ceux qui sont au courant de l'histoire du catholicisme social en France, au XX^e siècle, savent quelle place importante revient à cette courageuse et dynamique institution, et quelle influence elle a exercée dans tous les domaines, tant de la pensée que de l'action, par ses nombreuses publications, revues, brochures, conférences, journées sociales, etc. Son rayonnement dépasse depuis longtemps les frontières françaises : non seulement elle a servi de modèle et d'inspiration à plusieurs institutions semblables à l'étranger, entre autres, à l'Institut Social Populaire de Montréal, mais une foule de jeunes prêtres sont venus se former chez elle et s'instruire au contact de ses apôtres et de ses experts. A titre de l'un d'entre eux, puisque j'eus le bonheur d'y séjourner dix-huit mois, qu'il me soit permis d'offrir à l'Action Populaire de Vanves le témoignage de ma reconnaissance et de mon admiration, ainsi que mes meilleurs vœux en vue d'un apostolat social toujours fructueux, toujours adapté aux besoins de l'heure, toujours rayonnant au service de l'Église.

R. A.

Le Comité de Moralité publique

J.-Z.-Léon PATENAUDE

L'ENQUÊTE sur la moralité publique à Montréal s'est terminée le 2 avril dernier. Le président du tribunal délibère depuis lors. Le public, qui n'est pas patient, se demande ce que fait le Comité de Moralité publique, à qui revient, avec les deux procureurs qui l'ont conduite, le mérite de cette enquête. Le Comité, comme tout le monde, attend le jugement, qui ne devrait pas tarder maintenant. Pendant ce temps, il ne demeure pas inactif. Pour mieux comprendre son rôle actuel, il nous a paru utile de retracer brièvement l'histoire de ses origines et de ses activités judiciaires.

I. — ORIGINES

Au début de 1950, à la suite des articles publiés dans *le Devoir* (28 novembre 1949-18 février 1950) par M^e Pacifique-R. Plante, ancien directeur adjoint du Service de la police de Montréal, articles réunis plus tard dans une brochure intitulée *Montréal sous le règne de la pègre*, plusieurs groupes de citoyens de la métropole réclamèrent une enquête judiciaire sur la situation de la moralité publique dans leur ville. Pour son compte, la Fédération diocésaine des Ligues du Sacré-Cœur de Montréal reprenait la campagne qu'elle avait appuyée en 1944 avec la Ligue de Vigilance sociale.

Quelques personnages en vue s'étant intéressés aux dénonciations de M^e Plante, on en vint bientôt à organiser des rencontres qui aboutirent à la préparation de la requête nécessaire à l'obtention de l'enquête désirée. Vu l'importance de pareille requête, il fut décidé qu'aucun groupe particulier ne prendrait seul la responsabilité de réclamer l'enquête et d'organiser la campagne d'opinion capable de l'épauler. Des hommes de tous les milieux, à titre de citoyens, de contribuables et d'électeurs de la ville de Montréal, assumeraient cette responsabilité. Ils pouvaient compter sur des groupes et mouvements sociaux ou religieux pour les appuyer en cherchant à créer l'unanimité des honnêtes gens autour de l'entreprise.

Le 19 mars 1950, en ma qualité de secrétaire-trésorier de la Fédération diocésaine des Ligues du Sacré-Cœur de Montréal, je convoquai à l'hôtel Windsor la première réunion du groupe de citoyens d'où devait sortir le Comité de Moralité publique. Ce 19 mars est considéré comme la date officielle de la fondation de notre Comité. Au cours de cette réunion, M^e Plante expliqua les accusations portées dans sa brochure. M^e Jean Drapeau exposa la procédure à suivre pour obtenir légalement l'enquête judiciaire, conformément à la « Loi concernant les manœuvres frauduleuses et la

M. Patenaude, secrétaire-trésorier du Comité de Moralité publique, présente l'organisme d'action civique dont il est un des principaux artisans et qui, plus que tout autre, a rendu possible et soutenu jusqu'au bout l'enquête sur la moralité à Montréal.

corruption dans les affaires municipales » (chap. 214 des Statuts refondus de la province de Québec, 1941). Une deuxième réunion, tenue sous ma présidence, eut lieu le 25 mars 1950 au même endroit. Nous y recevions l'appui officiel de M. Pierre Des Marais, alors chef du Conseil municipal de la ville de Montréal ainsi que du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal.

Entre les deux réunions, nous avons commencé à recueillir les noms des citoyens qui signeraient la requête réclamant l'enquête judiciaire, et nous faisons des démarches pour obtenir des souscriptions afin de défrayer la préparation de la requête. L'affidavit qui accompagnait la requête était signé par le Dr Ruben Lévesque, conseiller municipal de la ville de Montréal. Les conditions que la loi et notre Comité imposaient étant très strictes, nous devons dire à l'honneur des soixante-quatorze requérants que pas un seul n'a lâché après trois ans et demi de lutte. La requête fut préparée par M^{es} Plante et Drapeau, qui furent priés d'agir comme procureurs des requérants et du Comité dans toutes les procédures qui devaient suivre la présentation de la requête.

II. — LA REQUÊTE

Le 11 mai 1950, on présentait à l'hon. O. S. Tyndale, juge en chef adjoint de la Cour supérieure de Montréal, la requête qui réclamait la tenue d'une enquête judiciaire sur le jeu et le vice commercialisés dans la ville de Montréal: document de 1,095 pages (avec 4,845 paragraphes) qui contient 15,000 accusations précises portées sur 400 maisons de jeu, de pari, de prostitution pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1941 et le 11 mai 1950. On y implique 63 personnes, soit membres du Comité exécutif de la ville de Montréal, soit officiers du Service de la police de Montréal (pas un seul simple constable n'est visé). La requête réfère à plusieurs centaines de personnes reliées directement au vice et au jeu organisés dans la métropole. Contre toutes ces personnes, le document a) formule l'accusation d'avoir maintenu un système de tolérance et de protection en faveur du vice et du jeu, système qui exigeait la complicité consciente et délibérée d'officiers de police et de membres du Conseil municipal désignés dans la requête, et b) précise par quels faits cette complicité s'est manifestée. Aucune accusation n'a trait à la vie privée des intimés.

III. — L'ENQUÊTE

1. *Les faits.* — L'enquête, autorisée par le juge Tyndale le 31 mai 1950, s'ouvrit le 11 septembre 1950, sous

la présidence de l'hon. juge François Caron, de la Cour supérieure. Le tribunal siégea d'abord huit mois d'affilée. Puis, deux brefs de prohibition interrompirent la marche de l'enquête durant une période globale de treize mois.

L'enquête reprit le 5 juin 1952, toujours sous la présidence de l'hon. juge François Caron, et se termina officiellement le 2 avril 1953. Le tribunal avait tenu 358 séances publiques et entendu 374 témoins. Au cours de l'enquête, on avait déposé devant le tribunal plus de 50,000 documents et dossiers relatifs à la preuve.

Au moment où l'enquête s'achevait, le gouvernement de la province de Québec se mit en frais d'amender la « Loi concernant les manœuvres frauduleuses et la corruption dans les affaires municipales », de manière à « simplifier » et à « faciliter » l'appel dans les causes de ce genre (voir *Relations*, avril 1953, p. 85).

2. *Les conséquences.* — a) L'enquête semble avoir rendu, pour un temps, la pègre plus circonspecte, même si la ville de Montréal est loin d'être devenue un modèle de propreté morale; nous croyons d'ailleurs qu'elle ne le deviendra jamais sans la collaboration soutenue et courageuse de tous les honnêtes gens avec les autorités religieuses et civiles.

b) De plus, grâce à l'enquête, les administrateurs et les policiers comprennent mieux qu'ils doivent tout faire pour protéger les intérêts moraux de leurs concitoyens, car ceux-ci, conscients des ravages causés par la pègre et avertis des moyens qu'elle prend pour les exercer, possèdent dans le Comité de Moralité publique une armée tenace dressée contre le vice.

3. *Persévérance.* — Jusqu'ici, rien n'a pu arrêter notre Comité dans l'accomplissement de son œuvre. Cette persévérance s'explique par la valeur et la diversité des éléments qui le composent, par l'expérience et le désintéressement de chacun mis au service du bien commun social et moral de la métropole, par la fréquence des réunions de l'exécutif, par la parfaite cohésion qui existe entre les directeurs du Comité et ses procureurs, enfin par le courage et la générosité de tous. Un trait seulement en fera foi: contre la pègre qui faisait un chiffre d'affaires de cent millions par année, le Comité avait en caisse \$9.21 le jour où s'ouvrait l'enquête judiciaire qu'il avait réclamée. Un organisme comme celui-là mérite de vivre.

IV. — LA VIE DU COMITÉ

Car le Comité de Moralité publique est un organisme permanent. La lutte contre le vice n'est pas l'affaire d'une enquête ou d'un procès, mais un besoin de chaque jour. Les autorités officielles, dans une société bien gouvernée, devraient y suffire. Mais les sociétés bien gouvernées sont rares; et même alors, les pouvoirs publics ne peuvent se passer de l'appui per-

manent, organisé, désintéressé des honnêtes gens. La permanence de notre Comité n'a pas d'autre raison d'être. Nous nous occupons et nous nous occuperons toujours de l'assainissement moral de l'atmosphère publique.

En particulier, le Comité poursuit l'abolition de la prostitution envisagée comme institution légale et tolérée, ouvertement ou non; il considère l'organisation administrative de la prostitution comme une grave menace pour la santé publique, comme une injustice sociale à l'égard de la femme et à l'égard de la famille (dont elle sabote le fondement, qui est le respect de la fonction sexuelle), enfin comme une monstruosité morale et un crime juridique. Le Comité s'attaque aussi aux autres formes de corruption publique: jeu illégal, pornographie, etc.

Nos moyens d'action sont les suivants: causeries, conférences, diffusion de dépliants et autres feuillets de propagande, organisation d'équipes locales, de comités de vigilance, action auprès des pouvoirs publics, sur le plan municipal, provincial et fédéral, en vue d'obtenir la répression de tout ce qui porte atteinte à la santé morale de la jeunesse, de la famille et de la nation.

Pour mieux accomplir son œuvre, le Comité est affilié à la Fédération abolitionniste internationale et à l'Union internationale pour la protection de la moralité publique, organismes qui luttent sur le plan mondial contre la prostitution organisée et l'immoralité publique. Le Comité entretient des contacts avec des organismes nationaux ou locaux dans vingt-quatre pays différents.

Le Comité possède un secrétariat permanent qui est en mesure de répondre aux demandes des membres et des organisations qui s'intéressent au problème de la moralité publique. Les invitations reçues au secrétariat ont donné lieu, depuis 1950, à plus de 350 conférences publiques. Le Comité a distribué en propagande 100,000 dépliants, 60,000 feuillets, 250,000 autres documents de toutes sortes.

Depuis le mois de juin 1952, le Comité publie un organe officiel, *Action civique*, bulletin mensuel adressé aux membres du Comité et aux souscripteurs. Il s'est avéré un moyen efficace d'influence en faveur des idées et des œuvres du Comité.

Le Comité a reçu l'appui de quelque 275 mouvements et groupes civiques, sociaux, patriotiques et religieux de la province de Québec. Plus de 80 villes et municipalités lui ont offert leur soutien moral et financier. Les 7,000 membres du Comité se répartissent dans huit provinces du Canada.

Grâce à des dons et souscriptions s'élevant à plus de \$70,000, le Comité a pu assurer la poursuite de l'enquête. Cette somme vient d'amis, de communautés religieuses, de groupes sociaux, de quelques grandes maisons d'affaires et surtout de nos membres.

Le Comité est dirigé par un exécutif composé d'un président (M. Antoine Tremblay), d'un vice-président (M. F.-Ad. Senécal), d'un secrétaire-trésorier (le sous-signé), de neuf directeurs (Dr Ruben Lévesque, M^e Maurice Cusson, MM. F.-Albert Angers, J.-Robert Bonnier, Pierre Des Marais, Armand Dupuis, Gérard Filion, Roland Trudel, Lionel Vezeau) et du vérificateur (M. Henri-L. Bélanger, C. A.). Cet exécutif, qui a siégé toutes les semaines depuis avril 1950, reçoit l'appui d'un conseil d'orientation, qui a siégé toutes les semaines également depuis sa fondation (30 janvier 1952). Composé de trente-sept membres, le conseil d'orientation groupe des industriels, des hommes d'affaires et de profession libérale et des dirigeants du monde ouvrier; il s'occupe des souscriptions dans les milieux qu'il représente.

Enfin, pour compléter l'organisation, le Comité s'est adjoint, depuis 1952, un comité féminin qui compte plus de 1,000 membres rien que dans la région métropolitaine et que dirige un exécutif composé de dix femmes.

V. — TOUS ENSEMBLE

Notre Comité a conscience de n'avoir pas trahi son idéal; mais pour consolider son œuvre, il réclame le concours de toutes les bonnes volontés.

Si tous les honnêtes gens se liguèrent, la prostitution commercialisée disparaîtrait, quantité de crèches se videraient, la syphilis héréditaire ne ruinerait pas la vie de milliers d'enfants, le nombre des aliénés, des meurtriers, des suicidés, des déserteurs du foyer conjugal diminuerait considérablement. Si tous les honnêtes gens se liguèrent, le honteux problème des taudis se réglerait, les trafiquants sans scrupule d'alcool et de stupéfiants n'édifieraient pas d'infâmes fortunes sur les ruines de notre jeunesse et de nos foyers chrétiens.

Si les honnêtes gens se liguèrent, ils ne toléreraient pas qu'une poignée d'administrateurs véreux protègent une autre poignée de professionnels du crime dont les activités corrompent la vie sociale.

En somme, il s'agit de savoir si vous allez continuer à pactiser, par votre apathie ou votre indifférence, au commerce diabolique dont votre femme, votre sœur, votre fille et toute notre jeunesse constituent pour la pègre les articles de consommation. On ne peut se dire chrétien si l'on n'éprouve un sursaut de conscience devant les turpitudes dont souffrent la métropole et d'autres villes de notre catholique province. Faut-il rappler les terribles paroles que prononçait le pape Pie XII, le 27 avril 1947?

Malheur à tant de chrétiens de nom et d'apparence qui pourraient et devraient... se lever comme des légions de personnes intègres et honnêtes, prêtes à combattre par tous les moyens le scandale!

La justice légale punit — c'est son devoir — le meurtrier d'un petit enfant. Mais ceux qui ont armé le bras de ce dernier, qui l'ont encouragé, qui, indifférents ou peut-être encore avec un sourire indulgent, l'ont laissé faire, quelle justice, quelle législation humaine osera jamais ou pourra, même si elle le voulait, les punir comme ils le méritent?

En toute vérité, ce sont eux les vrais coupables, les grands coupables! Sur eux, corrupteurs volontaires ou complices inertes, pèse la justice terrible de Dieu.

Et le 26 mars 1950, le même Pape déclarait:

C'est un crime de lèse-société que de donner droit de cité au délit sous prétexte de sentiments humanitaires ou de tolérance civile.

Le Comité de Moralité publique ne veut pas mériter un jugement aussi sévère. Et il fait appel à tous les citoyens respectables pour qu'ils joignent ses rangs. La pègre ne désarme pas. Pour lui tenir tête et la vaincre, la légion du bien ne doit, elle non plus, à aucun moment désarmer.

(*Nota bene.* — Le secrétariat du Comité est situé au 266, rue Saint-Jacques (ouest), suite 305, Montréal. Tél.: HA. 6204.)

Le congrès de l'ACELF à Saint-Boniface

Louis CHARBONNEAU

PENDANT CINQ JOURS, du 7 au 11 août, on peut dire que Saint-Boniface a été la capitale du Canada français.

La jeune mais vigoureuse Association canadienne des Éducateurs de langue française (ACELF) y tenait son cinquième congrès national, le plus considérable et le plus important peut-être de ceux qu'elle a tenus depuis sa fondation. Il a été une manifestation éclatante de la solidarité du Canada français dans le domaine de l'enseignement.

La vie de l'ACELF accuse, depuis sa fondation, une courbe ascendante qui n'a pas l'air de vouloir s'arrêter ni décliner. Le premier congrès, celui d'Ottawa en 1948, ne fut qu'une réunion d'organisation destinée à mettre sur pied cette fédération immense qui groupe les éducateurs de langue française de toutes les provinces du Canada et de

L'Association canadienne des Éducateurs de langue française (ACELF) a tenu, au début d'août, son cinquième congrès à Saint-Boniface (Manitoba). M. Louis Charbonneau est bien qualifié pour commenter l'événement. Premier président de l'ACELF, il est né en Ontario, a fait ses études secondaires dans le Québec et a passé dix ans dans l'Ouest. Il a été professeur et inspecteur d'écoles en Ontario et président de la Commission des écoles séparées d'Ottawa.

tous les secteurs de l'enseignement, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'université: enseignement primaire, secondaire, commercial, technique et professionnel. L'Association a aussi ouvert ses portes aux grands organismes d'enseignement collectif, comme la presse, la radio et le cinéma, aux organismes d'enseignement populaire, aux commissions scolaires et aux associations de parents.

Les congrès de 1949, 1950 et 1951, tenus à Québec, à Montréal et à Memramcook, ont marqué, chacun à leur manière, une avance dans la bonne direction. Ils ont resserré davantage les liens qui doivent exister entre les groupes de langue française des différentes provinces. Ils ont amené

aussi une meilleure compréhension entre les secteurs variés de l'enseignement. On se rend compte de plus en plus que l'éducation d'un peuple est une vaste entreprise coopérative, qui exige la collaboration intense et sincère de trois grandes institutions: la famille, l'Église et l'État. L'ACELF, par ses congrès, par ses publications et par ses diverses initiatives, est une démonstration concrète de cette thèse fondamentale de l'éducation catholique. Cela est particulièrement vrai du congrès de Saint-Boniface. On a pu écrire avec raison qu'il a été le plus grand événement de l'année dans la vie du Canada français.

Ce succès est attribuable, sans doute, à l'importance des délibérations et des résolutions adoptées; mais il l'est aussi aux circonstances qui ont contribué à donner aux réunions des éducateurs de langue française un éclat particulier.

Il y avait d'abord le lieu de la réunion, la ville de Saint-Boniface, qui rappelle les origines françaises et catholiques de l'Ouest canadien. Le congrès coïncidait avec le centième anniversaire de la mort de Mgr Joseph-Norbert Provencher, premier apôtre, premier évêque et aussi premier instituteur de l'Ouest canadien. L'événement fut marqué, le dimanche 9 août, par le dévoilement d'un monument érigé à la mémoire de ce grand missionnaire. La cérémonie avait attiré à Saint-Boniface les plus hautes personnalités de l'Église canadienne: S. Ém. le cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal, Leurs Exc. NN. SS. Maurice Roy, archevêque de Québec, Marie-Joseph Lemieux, O. P., archevêque élu d'Ottawa, Arthur Béliveau et Maurice Baudoux, archevêque et archevêque-coadjuteur de Saint-Boniface, Philip Francis Pocock, archevêque de Winnipeg, et un grand nombre d'évêques de l'Ouest canadien. Ces augustes représentants de l'Église ont daigné prendre part aux assises de l'ACELF et leur ont donné ainsi un éclat et une portée considérables.

Le gouvernement du Manitoba et l'université provinciale ont aussi participé activement aux cérémonies du centenaire et au congrès de l'ACELF.

Le 7 août, l'ouverture du congrès avait lieu à l'Université du Manitoba, sous la présidence du Dr Victor Sifton, chancelier de l'Université. S. Exc. M. l'ambassadeur Jean Désy y proclama hautement l'importance du français dans la vie canadienne. Dans une pièce magistrale, qu'il nous est impossible de résumer, il donnait aux éducateurs et à tous les Canadiens français un excellent mot d'ordre, celui de « nous singulariser par notre excellence, car notre supériorité ne peut être que d'ordre qualitatif ». De son côté, le professeur J. B. Rollit, directeur de l'École de commerce et adjoint du président de l'Université du Manitoba, proclamait ouvertement, et en excellent français, que la culture française est considérée par l'Université du Manitoba comme une partie intégrante de son programme d'études et de la culture traditionnelle de la province. Les éducateurs de langue française, surtout ceux du Manitoba, ont accueilli avec plaisir cette importante déclaration.

Le dimanche 9, le premier ministre du Manitoba, l'hon. Douglas Campbell, à l'occasion du dévoilement du monument de Mgr Provencher, loua en termes émus et éloquents l'œuvre apostolique et éducatrice du premier évêque des Prairies et de ses successeurs. Le lendemain, il présidait le déjeuner offert par le gouvernement du Manitoba aux éducateurs de langue française et, le 10 août, il assistait, avec le lieutenant-gouverneur de la province, au banquet officiel de l'ACELF au Collège de Saint-Boniface. On s'accorde à dire que le congrès des éducateurs et le centenaire de la mort de Mgr Provencher ont donné lieu à une heureuse série de rencontres entre les éducateurs de langue française et les autorités civiles du Manitoba. Ces rencontres se firent sous le signe de la courtoisie, de la cordialité et de l'espérance.

Il faut aussi mentionner la visite du parlement provincial, où les délégués de l'ACELF et de la Liaison française furent accueillis par un Franco-Manitobain, l'hon. M. Préfontaine, le sympathique député de Carillon, ministre des Affaires municipales. Au cours de leur visite, les délégués de l'Est ont pu constater que le Manitoba français, grâce surtout à son Collège de Saint-Boniface, possède, dans la vie politique, dans la magistrature, dans les professions libérales, des chefs dignes de leurs distingués prédécesseurs, les Royal, les Girard, les Bernier, les Dubuc, les Larivière, les Prendergast et les Prud'homme.

Une excursion dans la campagne manitobaine, le dimanche après-midi, avec arrêt dans certaines paroisses rurales, fut peut-être, pour les visiteurs de l'Est, la plus éclatante démonstration de la survivance française au Manitoba. Mais la visite de la paroisse du Sacré-Cœur de Winnipeg, desservie par les RR. PP. Oblats, et de l'école paroissiale nous a rappelé que les lois spoliatrices de 1890 et de 1916 existent encore et que les paroles de Mgr Taché sont toujours vraies: « Une question n'est réglée que lorsqu'elle l'est avec justice et équité. Le droit prime la loi, l'équité vaut mieux que la légalité. »

Le Festival de la Chanson, offert en hommage au Conseil de la Vie française, révéla aux milliers d'auditeurs qui remplissaient le grand Auditorium de Winnipeg, le samedi 8 août, que la jeunesse franco-manitobaine chante encore, et magnifiquement bien, les chansons des aïeux. Cette ardente jeunesse peut dire, comme la voix qui parlait à Maria Chapdelaine: « Nous sommes venus il y a cent ans et nous sommes restés... Nous avons apporté nos prières et nos chansons; elles sont toujours les mêmes... Nous sommes un témoignage. » Le même soir et dans la même salle, le Cercle Molière, bien connu dans tous les milieux culturels du Canada, nous donna une brève mais excellente démonstration de la culture franco-manitobaine.

Le dimanche 9 août, encore dans le grand Auditorium de Winnipeg, les différents groupes ethniques du Manitoba présentèrent, en hommage à S. Ém. le cardinal Léger et à l'occasion du congrès de l'ACELF, un festival de folklore très révélateur des richesses culturelles du Canada. Tour à tour, Écossais, Irlandais, Hollandais, Allemands, Israélites, Lithuaniens, Italiens, Ukrainiens, Polonais, Chinois et naturellement Canadiens français offrirent à l'éminent prince de l'Église un bouquet tiré des richesses folkloriques de leurs cultures traditionnelles.

Mais ce n'est là que le cadre du congrès, cadre magnifique et inspirateur, il faut l'admettre, qui créa une atmosphère de fierté, d'enthousiasme et d'optimisme. Ces sentiments pénétrèrent toutes les délibérations des éducateurs. On peut se faire une idée de l'importance des séances de travail par la simple énumération des sujets exposés et mis à l'étude.

1. Bilinguisme et psychologie.
2. Radio, cinéma, télévision et la langue française.
3. L'enseignement spécialisé et le français.
4. Méthodologie de l'enseignement du français.
5. Le français au foyer et dans la vie sociale.
6. L'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise.
7. L'enseignement du français dans l'Ouest canadien.
8. L'enseignement de la religion dans l'Ouest canadien.

A chacune des séances, qui furent présidées par des membres de l'épiscopat canadien, les sujets ci-haut mentionnés furent présentés par des spécialistes, discutés par des éducateurs compétents et suivis de résolutions pratiques, qui seront étudiées et mises à exécution par le conseil d'administration et le comité exécutif de l'ACELF.

Chacun de ces sujets mériterait un article élaboré. A la seule lecture des titres, on se rend compte de l'importance

des délibérations du cinquième congrès de l'ACELF. Le tout sera mis en volume dans un avenir prochain et constituera un ouvrage indispensable à tous ceux qu'intéressent les problèmes de l'éducation au Canada.

Impossible aussi de rapporter toutes les résolutions pratiques qui ont été proposées, discutées et adoptées. Qu'il suffise d'en mentionner quelques-unes, d'une portée particulièrement vitale. Par l'un des vœux adoptés, on exprime le désir que l'un des prochains congrès soit consacré entièrement à la méthodologie du français parlé et écrit. On a aussi recommandé la création d'une commission permanente qui serait chargée de faire une enquête objective sur l'état de la langue française au Canada et de suggérer les moyens à prendre pour améliorer la qualité de notre langue. Une autre résolution demande que l'un des prochains congrès étudie le difficile problème du bilinguisme.

Il ne faut pas oublier que les éducateurs de langue française du Canada sont catholiques. Leurs devoirs d'éducateurs catholiques leur ont été rappelés d'une façon émouvante au banquet de clôture par S. Ém. le cardinal Léger.

L'Église n'est pas seulement une éducatrice, a-t-il déclaré. Elle est une mère. C'est dans la mesure où nous demeurerons dans son sein que nous subirons son influence salutaire et que nous communiquerons aux autres le fluide divin de la grâce sans lequel toute éducation devient stérile et sou-

vent principe de mort. L'éducateur chrétien doit avoir le souci de transmettre la vie de l'âme tout autant que celui de préparer les examens du programme officiel. La liste des noms des diplômés qu'il aura formés doit être la même que l'Église consultera pour y choisir ses apôtres, ses défenseurs et ses membres les plus influents. C'est le vœu du Vicaire de Jésus-Christ, Notre Très Saint Père le Pape... Que ce soit le vœu du congrès auquel nous prenons part.

Ce sont là les dernières paroles que les congressistes ont entendues. Ils les conservent dans leur cœur comme le bouquet spirituel d'une magnifique retraite d'éducateurs sur les bords de la rivière Rouge.

Un congressiste ne peut conclure sans un mot de félicitations à l'adresse des autorités de l'ACELF et du comité d'organisation si dignement dirigé par le R. P. d'Auteuil Richard, S. J., recteur du Collège de Saint-Boniface. Il convient aussi de saluer respectueusement le vénérable archevêque de Saint-Boniface, S. Exc. Mgr Arthur Béliveau, doyen de l'épiscopat canadien, qui a assisté à presque toutes les séances du congrès, et son sympathique et dynamique archevêque-coadjuteur, S. Exc. Mgr Maurice Baudoux, fils de l'Ouest canadien, qui a adressé aux congressistes un message vibrant et réconfortant. Salut, enfin, aux éducateurs et éducatrices du Manitoba français et de tout l'Ouest canadien que nous connaissons mieux maintenant et que nous aimons davantage!

« CONVERTIS DU XX^e SIÈCLE »

Alexandre DUGRÉ, S. J.

LA MODE est aux conversions. Qui cherche Dieu le trouve. Depuis la guerre, en huit ans, plus d'un million d'Américains sans religion, ou sans religion vraie, sont devenus catholiques, pas seulement pour mourir, pour vivre. En Europe de même, les grands esprits, effrayés des sombres terminus de l'incroyance, — négation communiste ou existentialiste, — reviennent au bon sens.

Cent vingt mille conversions par année, c'est quelque chose; et pourtant l'on s'accuse de ne pas assez faire, d'être moins zélé que les prédicants baptistes de porte en porte. Mgr Wright, de Worcester, veut plus que des missions étrangères; il réclame des missions domestiques, nationales, car « s'il y a des païens à Bornéo, il y en a tout plein (*plenty*) à Boston; aux îles du Pacifique, et aussi à Long Island ».

Un louable effort de propagande des Chevaliers de Colomb donne un rendement remarquable. Leurs annonces payées dans les journaux et revues se traduisent en 1953 par 1,130,753 demandes de renseignements (au Canada 74,245), et par 98,513 inscriptions aux cours de catéchisme (8,732 au Canada). On emploie les automobiles-chapelles et tribunes; on reproche aux laïcs de ne recruter personne; on demande carrément aux associés des clubs neutres ou des affaires: « Avez-vous déjà invité quelqu'un à la messe, au salut, à visiter l'église?... »

Un P. O'Brien a publié le récit de quinze grandes conversions dans *The Road to Damascus*. Le chemin de Damas est joliment encombré de chevaux renversés, de convertis remarquables, tels le sénateur Wagner, l'ambassadrice Clare Boothe Luce, Broun, Ford, etc. Ce n'est pas vanité de collectionner les abjurations comme on collectionne des papillons, des roches ou des timbres. Le but est de citer des exemples, de

stimuler des imitateurs, pour donner l'Amérique au Christ et le Christ à l'Amérique. Ne faut-il pas mettre à la tête des politiques humaines la politique du *Pater*, du règne de Dieu?

L'Europe aussi bouge et travaille l'opinion. Le P. Rossi a publié *Hommes revenus au Christ*, sur le retour de trente et un intellectuels italiens. Une série belge arrive de chez Casterman, qui mérite mieux qu'une bibliographie ordinaire: *Convertis du XX^e siècle*; c'est l'aventure de quinze convertis de partout, ramassée en fascicules de seize pages, d'une lecture attachante. Dix autres fascicules déjà publiés n'attendent que les cinq suivants pour un deuxième volume de deux cent cinquante pages, encore par divers auteurs.

On trouve là toute la géographie, tous les canaux de la grâce et toutes les variétés de chercheurs inquiets: Juifs, Italiens, Anglais, Français, Japonais... Presque toujours on trouve une aide, homme ou femme, qui donne le coup de pouce, qui déclenche le geste décisif: le peintre Maurice Denis pour le peintre hollandais Verkade, converti jeune en plein Paris, et futur bénédictin. Pour les Maritain, c'est Bergson, Juif pas baptisé, et Bloy, mystique enragé, mendiant ingrat, raté de génie, pamphlétaire malsonnant, amené lui-même à Dieu par Barbey d'Aurevilly, le poseur qui portait ses fameuses cravates à dentelle aux messes tardives et qui ne faisait pas ses pâques. Mystères de la grâce. Cet incroyable grognard de Bloy, qui hurle contre les gens et les écrits dévots, convertit la Danoise Molbech, coupable de l'objection: « Comment se fait-il que vous, homme supérieur, vous soyez catholique? — C'est peut-être à cause de cela que je le suis! » Bloy, vieilli, aigri, se jugera durement comme il a jugé les autres: « Je n'ai pas fait ce que Dieu voulait de moi, c'est certain; et me voici à soixante-huit ans, n'ayant dans les mains que du papier. »

Peut-être bien, mais des papiers immortels: *le Salut par les Juifs, la Femme pauvre, le Sang du pauvre, Sueur de sang...* Et la conversion des Maritain et d'autres, et ce réveil des « endormis dans la graisse de la terre », et ces rappels du *credo* final, de la communion des saints, du purgatoire, du jugement et de la résurrection font de lui une espèce de prophète, Ézéchiël ou Jérémie, mais farouche et vert: « Tout homme qui n'est pas un saint est un cochon! » Voilà qui frappe où le sermon n'atteint pas.

*

Le docteur normand de Rouen, Charles Nicolle (1866-1936), de l'Institut Pasteur de Paris et de Tunis, prix Nobel de médecine pour ses découvertes sur les maladies infectieuses, a d'abord pris le large, mais en gardant la nostalgie du divin. Comme Pasteur, « il ne veut pas mourir comme meurt un vibrion... C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison ».

Il s'inquiète de ses écrits rationalistes: Je me demande si je n'ai pas lancé quelques messagers porteurs de fausses nouvelles, qu'il me serait impossible de rappeler à moi... On ne force pas sa raison sans qu'elle témoigne d'impuissance ou qu'elle déraile... Elle est aussi incapable de résoudre les problèmes étrangers au domaine purement humain que notre estomac à digérer des pierres. Jolie rétractation pour un rationaliste!

Comme appuis moraux, il eut un excellent architecte, un Père Blanc occupé aux fouilles de Carthage, Mgr Lemaître, qui concluait d'une discussion: « Mais c'est le diable, ma parole! » Et un Jésuite de Savoie lui fit admettre ceci: L'immortalité de l'âme satisfait notre sentiment du juste. Nous souffrons assez ici-bas de dénis de justice pour ne pas espérer qu'il est un au-delà où le bien aura sa récompense.

Le docteur Nicolle écrit à Léon Daudet: Puisque la raison est incapable d'expliquer la biologie de la genèse des vivants, inutile de chercher d'autres explications que la traditionnelle. Je fais donc comme toi: je me rallie. Une espèce de testament est encore plus clair: *Je meurs dans la religion catholique romaine, où je suis rentré en août 1935, convaincu que la raison humaine est impuissante à expliquer les faits de la vie, me sentant une responsabilité vis-à-vis de mes lecteurs... Je remercie ceux qui m'ont guidé dans cette orientation: Marie-Jeanne L... et le R. P. Le Portois.*

*

Jacques Rivière (1886-1925) ne dure pas trente-neuf ans. Fils de grand médecin de Bordeaux, il perd sa mère à dix ans et la foi à dix-huit, alors qu'une belle-mère haïssable et faussement pieuse le révolte et l'enrage. Il est orgueilleux, mais il cherche et veut la vérité: « Je voulais tout savoir, écrira-t-il à sa fiancée Isabelle. Je pensais que rien n'était plus beau que de tout savoir... Je pensais que je serais le plus puissant esprit de mon temps, et que rien ne m'échapperait. »

Il est rattrapé par Claudel après s'être dégoûté de Gide, « qui est comme la dégustation éphémère de fruits délicieux qui laissent au palais un souvenir écœurant »... *J'ai passionnément cherché*, dit Gide. Et Claudel répond: *J'ai trouvé*. Prisonnier de guerre en 1914, Jacques étudie les *traces de Dieu*, mais avec de vilains retours sensuels: Eh bien non, cela ne compte pas! Je m'aime trop pour vouloir me changer. Je suis tel et je resterai tel. Je refuse de préférer Dieu à moi...

Tout de même, il va à la messe, il s'émeut à l'évangile, il relit la Bible et donne raison à Claudel. Après un triste deuil, il pousse ce cri de l'amour parfait: « Mon Dieu, je vous remercie pour tant de joie! » Rapatrié en juillet 1918, il se

consacre aux lettres. Il s'égare parfois, sans jamais renier Dieu. Comme l'écrit Mauriac: « S'il paraissait avoir choisi la voix large, il protestait de ne pas renoncer à Dieu. C'est le conseil que je donne à d'autres: « Ne jamais lâcher la houppes du manteau... »

*

Et maintenant un Américain, millionnaire dans les huiles, Kenyon Reynolds (1892...), qui passe du meilleur protestantisme au catholicisme, et de la *Standard Oil* à l'autel, au monastère. Ces Américains!...

Né au Michigan, élevé en Californie, septième enfant de protestants sérieux qui font, même le matin, la prière en famille, Kenyon sera ingénieur, friand de Bible même à l'université, et boudant le genre catholique: « Pas d'intermédiaire entre l'homme et Dieu! » Quand il a vingt ans, son frère aîné, séminariste protestant, tourne subitement séminariste catholique, et lui-même rencontre sa future épouse, une catholique.

Le pétrole monte aux honneurs: cet or noir de Californie attire les aventuriers, encore plus notre ingénieur. La prospérité gonfle ses voiles, mais raccourcit ses prières. Incapable de protestantiser sa fiancée, il se soumet au mariage mixte et aux cours de religion préparatoires; il accompagne sa femme à l'église, « pour ne pas la laisser aller seule au milieu d'individus grossiers » (les catholiques, merci!).

Une nuit d'affreux ouragan, il promet d'étudier la religion de sa femme. Une fois le danger passé, n'est-ce pas?... Treize ans après, il l'étudiera. Dieu sait attendre. L'homme d'affaires est accaparé partout: la gasoline le mène au Texas le plus sauvage. Reynolds n'est plus spirituel, ni humain; il est technicien, matérialiste, esclave de sa fortune. Et pourtant, il réfléchit.

En 1926, il voyage. A Rome, il admire l'union de la foi et de la vie quotidienne. S'il y déteste l'exploitation des pèlerins, il détestera aussi la confiscation des anciens cloîtres anglais par Henri VIII et Élisabeth. La mort subite, chez lui, de son frère prêtre l'impressionne, surtout par les réflexions des confrères « qui semblent voir dans la mort l'atteinte du but de la vie »... Où donc leur Église puise-t-elle ses promesses du bonheur qu'elle prétend distribuer? Le Christ a dit: *Qui croit en moi vivra éternellement...*

L'on s'étonne des réflexions religieuses de ce jeune millionnaire en santé. C'est qu'il compare sa fortune périssable à l'impérissable. Désireux de s'informer, il retrouve le prêtre délicat qui a prononcé l'éloge de son frère. Et deux fois par semaine, pendant plus d'un an, ce riche de quarante ans va s'instruire du Christ continué dans son Église, l'unique Église, celle du Pape. Le souvenir vénéré de ses père et mère le freine, mais ne tient pas devant sa logique réaliste. Écrasant l'orgueil de son esprit, il devient confiant et simple comme un enfant. Tout revient au choix: se *rebeller* contre Dieu ou se *soumettre* à Rome.

Le dernier coup de pouce lui vient des calomnies protestantes exagérées. En 1933, il reçoit le baptême et l'eucharistie; en 1951, après la mort de sa femme, il monte au sacerdoce et à la vie bénédictine, pour se rapprocher de Dieu, pour mieux le remercier des grâces accumulées sur lui.

*

Ce qui frappe, c'est la jeunesse de ces inquiets, si heureux ensuite, qui cherchent Dieu à un âge où nos catholiques bien assis cherchent autre chose. Le plus souvent, la mère était bonne chrétienne, même pieuse. Le docteur Nicolle avouera carrément: « Cela ferait trop de peine à ma mère si je ne mourais pas dans la religion où elle est morte. » Ces victo-

rieux ne sont pas des enfants, ni des noceurs, ni des révoltés par les dix sous d'une place de banc, comme nos apostats de l'ignorance. Presque tous sont des intellectuels qui remontent le courant; plusieurs craignaient de se suicider l'esprit en acceptant la discipline du pape.

Mme Boothe Luce note trois points curieux: 1° le non-catholique rarement se sert de sa tête; 2° le cœur est le chemin; 3° le catholique doit y employer tête et cœur pour

atteindre la tête. Seule l'Église catholique s'impose; seule elle fascine par ses splendeurs et son histoire. C'est l'Église mère, le Christ continué. Le beau xx^e siècle, si fort dans la matière, se spiritualisera, ou bien il méritera la boutade de Vigny: « C'était un corps délicieux que Mlle X... Je ne vous assure pas qu'elle ait jamais eu une âme, parce que je n'ai rien vu qui permette de l'affirmer. » Les convertis sauvent la face du monde actuel.

La Société l'Assomption

Calixte-F. SAVOIE

LA SOCIÉTÉ L'ASSOMPTION, dont le siège social est à Moncton (Nouveau-Brunswick), célébrera cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation. Les 5 et 6 septembre prochain, à l'occasion de ce cinquantenaire, de grandes manifestations religieuses et patriotiques se dérouleront à Boston et à Waltham (Mass.). Plusieurs hauts dignitaires — tant religieux que civils — du Canada français et de la Nouvelle-Angleterre seront de la fête, qui promet d'attirer beaucoup de monde.

Une magnifique statue de Notre-Dame de l'Assomption, érigée en l'honneur des fondateurs, sera dévoilée à Waltham, au cours de l'après-midi du dimanche 6 septembre. C'est à Waltham, en effet, dans une petite salle nommée Lafayette, et qui existe encore, que la Société l'Assomption fut fondée.

Le 8 septembre 1903, une poignée d'Acadiens — une quinzaine, affirme-t-on — jetaient les bases de ladite société, dont le but principal était de rallier sous un même drapeau les fils de ces héros qui avaient préféré tout quitter plutôt que de trahir leur Dieu et leur langue. Le même jour, les fondateurs organisaient notre fameuse Caisse écolière, dans le dessein de préparer les chefs de demain. Il n'était pas question d'assurances à ce moment. Ce n'est que plusieurs années après qu'on s'intéressa à cette question.

Les débuts de la Société furent lents. Il fallait d'abord retracer les nôtres aux États-Unis et au Canada, et les ressources manquaient. D'autre part, les prophètes de malheur, les indifférents, les sceptiques ne manquèrent pas d'éprouver l'œuvre naissante. Mais des fondateurs de la trempe de ceux qui ont présidé aux origines de notre Société n'étaient pas hommes à se laisser abattre par les difficultés.

Ils avaient pour ambition d'organiser le plus grand nombre possible de foyers patriotiques où les nôtres pussent se réunir, faire revivre les traditions des ancêtres et chercher à résoudre en commun au moins une partie des nombreux problèmes auxquels ils devaient faire face. Ces succursales, comme on les a appelées, — la première, la succursale *Acadie*, ayant pris naissance le jour même de la fondation, — se multiplièrent graduellement. Dès les premières années, quelques-unes firent leur apparition en Nouvelle-Angleterre. Plus tard, la succursale *Évangéline* voyait le jour à Bouctouche (Nouveau-Brunswick). Le nombre de ces foyers d'éducation chrétienne et de vie patriotique dépasse aujourd'hui les trois cents. D'autres naissent chaque année. On les retrouve partout où il y a des groupements d'Acadiens: dans la région de Chicoutimi, de Montréal, aux îles de la Madeleine, en Gaspésie, en Ontario, en Nouvelle-Angleterre, ainsi que dans les provinces Maritimes.

M. Calixte-F. Savoie est le président général de la Société l'Assomption, la florissante mutuelle acadienne qui célèbre cette année son cinquantenaire.

Lorsqu'on parcourt l'histoire de la Société l'Assomption, on ne peut s'empêcher d'être ébahi par les résultats obtenus. Elle est aujourd'hui la plus grande force financière acadienne. Son actif atteint presque les dix millions de dollars. On devine facilement l'importance d'une telle organisation dans la vie d'un peuple comme le nôtre.

Aux ouvriers de la première heure se sont joints une foule considérable de sociétaires: on en compte aujourd'hui plus de 66,000, et le nombre de ceux qui entrent dans les rangs de la Société l'Assomption, surtout depuis quelques années, dépasse toutes les prévisions. Il y a trente ans, par exemple, elle comptait à peine 2,000 membres, et sa valeur en assurance n'excédait pas le million et demi. A la fin de l'année 1953, nous aurons 70 millions d'assurance et environ 70,000 membres.

Il serait trop long d'énumérer toutes les réalisations de notre Société; mais, pour l'intérêt de nos lecteurs, citons quelques faits et présentons certains chiffres.

*

Dans le domaine économique, nous l'avons déjà mentionné, la Société l'Assomption a joué un très grand rôle et continue de le faire. Elle a déjà mis à la disposition de nos paroisses et de nos diocèses plus de vingt millions de dollars, contribuant ainsi à la construction de cathédrales, d'églises, de couvents, de collèges, d'hôpitaux, de sanatoriums et d'écoles. Pour fonder ces institutions qui manquaient chez nous, il fallait une société comme la nôtre, puisque les Acadiens ne pouvaient compter sur les autres.

Grâce à leur Société, les Acadiens ont même été capables de fournir plus d'un million de dollars, en une seule journée, à un emprunt de la victoire lancé pendant la dernière guerre: fait unique au Nouveau-Brunswick. Exploit significatif, quand on connaît les misères du peuple qui l'a accompli.

On dira peut-être: les Acadiens ont versé beaucoup d'argent à leur Société depuis sa fondation, qu'en ont-ils retiré? Ils ont bénéficié, en retour, de plus de quatre millions, soit sous forme d'assurance à la mort, soit autrement.

Le rôle joué par la Société l'Assomption dans le domaine économique suscite l'admiration de tous, c'est vrai; mais il y a plus.

Nous avons mentionné plus haut sa Caisse écolière. C'est bien là que nos fondateurs ont fait preuve d'une prévoyance et d'un amour pour la race vraiment exceptionnels. Au jour même de la fondation, ils s'engagent à verser mensuellement, dans un fonds commun, la minime somme de dix sous, en vue de faire instruire des jeunes Acadiens qui deviendront plus tard les chefs de file dont on avait alors tant

besoin. Si nous pouvions faire instruire deux ou trois jeunes Acadiens, pensent les fondateurs. Utopie, aux yeux des défaitistes.

Depuis cinquante ans, les dix sous des sociétaires n'ont cessé de rouler, et le nombre de protégés, d'augmenter. Leurs dix sous et ceux de leurs continuateurs ont contribué à payer un cours de collège à plus de huit cents jeunes Acadiens. On n'avait sans doute jamais prévu pareil succès. Cette minime contribution mensuelle a permis à la Société l'Assomption de visiter plus de huit cents foyers acadiens et de dépenser pour l'instruction des jeunes la jolie somme de \$526,000. Et la roue continue de tourner: chaque année, c'est environ \$25,000 qui sont dépensés à cette fin.

Donner des chefs à l'Acadie, tel était le rêve de ces apôtres. Quelle doit être la joie des quelques survivants de la première heure de pouvoir admirer la phalange d'éducateurs, d'hommes de profession libérale, d'agronomes, de cultivateurs instruits, de chefs qu'ils ont donnés à l'Acadie renaissante! On remarque parmi ces protégés quelque quarante religieuses, trente et un prêtres et deux évêques.

Ceux qui assisteront — les plus anciens en particulier — aux fêtes de septembre voudront sans doute évoquer et revivre des souvenirs, relater des faits vécus au cours de l'existence de cette société bienfaisante. Ces faits ne manquent pas, et il en est qui sont particulièrement touchants. Nous venons de mentionner la Caisse écolière. Il faut connaître certains événements qui se sont produits depuis 1903 pour en saisir tout le sens. Un exemple: il y a quelques années, un jeune clerc gravissait les degrés de l'autel dans la paroisse de La Vernière, aux îles de la Madeleine. Le nouveau prêtre, le curé de la paroisse et l'évêque qui présidait

à l'ordination avaient tous les trois bénéficié de la Caisse écolière.

Sur le rôle culturel, social et religieux de la Société l'Assomption, il y aurait beaucoup à dire. Elle a épousé toutes nos causes. Elle s'est appliquée à revendiquer nos droits scolaires. La presse catholique et acadienne est grandement redevable à sa bienfaisance. Par sa caisse universitaire, elle vient en aide à nos étudiants qui embrassent la carrière de leur choix à leur sortie du collège; et elle a versé plus de \$5,000 à différentes maisons d'éducation supérieure.

En faveur de la religion, ses activités éclipsent toutes les autres. Elle a bien mérité de l'Église d'Acadie, non seulement en lui préparant, par sa Caisse écolière, des prêtres et des évêques, mais en souscrivant, par exemple, \$3,000 à la construction de l'église-souvenir de Grand-Pré et en offrant un cadeau de \$1,000 à chacun des cinq évêques acadiens, lors de leur élévation à l'épiscopat. Depuis 1938, elle publie un calendrier marial qui est distribué dans des milliers de familles acadiennes. Rayonnant au dehors, elle organisa, en 1932, une vaste campagne en faveur de la proclamation du dogme de l'Assomption, ce qui lui permit d'adresser à Sa Sainteté Pie XII cinquante-quatre volumes aux couleurs mariales, contenant 410,000 signatures. Elle lui offrit, en outre, un cadeau de \$1,200, à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

*

Nous avons voulu, en toute simplicité, présenter notre belle Société l'Assomption. Le tableau que nous venons de tracer demeure incomplet; nous espérons qu'on y verra tout de même pourquoi nous aimons cette société acadienne et comment sa devise — *Union, charité, protection* — constitue pour nous un puissant réconfort.

LES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

René LATOURELLE, S. J.: *Étude sur les écrits de saint Jean de Brébeuf*, t. II. Collection « Studia », n° 9. — Montréal, Scolasticat de l'Immaculée-Conception, 1953. 271 pp., 24.5 cm.

DANS LA PRÉFACE de cet ouvrage, qu'on lit au début du premier tome, notre jeune et brillant historien M. Guy Frégault écrit: « Seul un historien capable de pénétrer le sens des faits et de ces ensembles de faits cohérents qui composent des situations pouvait conduire avec autant de sûreté une telle entreprise d'érudition et la faire déboucher sur d'aussi vastes perspectives. » On comprend encore mieux pareil éloge après avoir lu le tome second de cette thèse de doctorat. Aux deux sections du premier tome (liste et critique des documents, puis étude de deux *Relations* écrites en 1635 et 1636; voir *Relations*, sept. 1952, p. 250), font suite, dans le tome second, trois sections où l'A. présente et commente les « lettres imprimées », puis les « lettres autographes », enfin, les « notes spirituelles » du saint, à quoi il joint deux textes hurons avec leur version française. Les lettres imprimées et les autographes, qui comprennent cinq inédits, sont l'objet des plus savantes annotations: nous avons sous les yeux texte et traduction en même temps que la critique et les remarques de l'A. Information considérable où l'A. excelle à fournir pour chaque affirmation une preuve ou un doublet emprunté à des écrits d'autres Jésuites contemporains. Ces simples rapprochements constituent un lucide commentaire et soulignent l'exactitude des détails contenus dans les écrits du saint. Plus enrichissante encore, la section qui traite des notes spirituelles de Brébeuf: précédée d'une longue étude, synthèse de doctrine ascétique et mystique d'une rare netteté, cette section retrace étape par étape l'itinéraire qui a conduit Brébeuf

aux sommets de la vie spirituelle et au martyre. Si la vertu de cette période dite mystique a pu paraître surfaite à certains esprits attardés, et peu sûre la chronique qui nous l'a racontée, l'une et l'autre reçoivent ici un nouveau et éloquent témoignage d'authenticité. On ne saurait exagérer le profit spirituel que le lecteur sérieux retirera au contact de saint Jean de Brébeuf.

Les deux tomes forment une œuvre difficile à dépasser, peut-être même à compléter, et qui se classe parmi les plus solides et les plus intelligentes publications d'histoire canadienne. Œuvre qui instruira les historiens, les ethnologues, les missionnaires, les auteurs spirituels autant que les profanes, inspirant aux uns le goût de l'histoire compétente, illustrant pour les autres le sens spirituel des faits qui la constituent. Nous avons compté près de 1,500 notes où l'A. distribue, en caractères minuscules qui couvrent parfois l'équivalent d'une pleine page, les explications utiles. Tables et index facilitent la consultation, et quatre planches nous offrent des spécimens de l'écriture de Brébeuf. Impossible de trop louer cet ouvrage écrit dans une langue élégante et simple, qui effacera le préjugé d'après lequel l'histoire scientifique ne saurait être autrement qu'austère.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

Georges-Émile GIGUÈRE.

N. PETERS, J. DÉCARREAU: *Notre Bible, source de Vie*. Collection « Renaissance et Tradition ». — Bruges, Éditions Beyaert, 1950. 280 pp., 22 cm.

VOILÀ une « introduction à la lecture de la Bible » qui se présente avec amour et piété. C'est le résultat de toute la vie d'étude du Dr Peters que nous livre le traducteur Jean Décarreau. L'appareil scientifique mis de côté, le cœur a parlé et choisi avec une intelligence docile au souffle de l'Esprit. Un

coup d'œil sur les chapitres suffit à nous en convaincre. « La Bible en général » traite de l'interprétation et du sens de l'Écriture. « La Bible et la culture » dégage la puissance évocatrice de ce texte inspirateur des arts et de la poésie. Sa « lumière religieuse » donne une idée exacte de chacun des livres en rapport avec le Christ. Sa « force religieuse » en fait un livre populaire et édifiant, qui alimente la prière des fidèles, la liturgie et la prédication de l'Église. Enfin, livre de la « consolation », puisqu'il apporte confiance, joie et vie. Peu d'ouvrages sur la Bible renferment pareille richesse. L'âme à la recherche de la vérité en revient rassérénée et fortifiée. Œuvre de pédagogie, qui pousse à une lecture, en montrant le fruit qu'il faut en retirer. Plein de substance, ce travail communique le goût et le respect de notre Bible, source de Vie inépuisable.

Maison Bellarmin.

Paul-Émile RACICOT.

G. K. CHESTERTON: *L'Église catholique et la conversion. Un essai sur la conversion par un illustre converti.* Traduit de l'anglais par Robert Aouad. — Paris, Bonne Presse, 1952. 99 pp., 18,5 cm.

LES LECTEURS français sauront gré à M. Aouad de leur permettre de communier à l'expérience qui a conduit Chesterton au sein de l'Église. Le grand écrivain et poète anglais raconte comment il est arrivé à vaincre les préjugés de son temps contre le catholicisme, à s'éprendre de la doctrine de l'Église et finalement à devenir un de ses fils. L'œuvre se recommande non seulement par l'intérêt du sujet et la personnalité de l'auteur, mais encore par la traduction qui est correcte et sobre.

Jean-Marc DAoust.

L'Immaculée-Conception,
Montréal.

Graham GREENE: *Essais catholiques.* Traduction de Marcelle Sibon. — Paris, Editions du Seuil, 1953. 122 pp., 19 cm.

DANS CE PETIT LIVRE, groupant six articles et causeries du grand écrivain catholique anglais, je recommanderais volontiers la lecture des deux premiers: « Message aux catholiques français » et « La civilisation chrétienne est-elle en péril ? ». On y trouvera une réponse à la fois concrète, originale et profonde à ces deux questions que se posent beaucoup de nos contemporains: « Le chrétien appartient-il au monde ? » et « Qu'est-ce qu'une civilisation chrétienne ? ». Renonçant aux définitions abstraites, l'A. répond à cette dernière question en donnant, comme principales caractéristiques d'une civilisation chrétienne, « l'esprit indécis, la conscience inquiète, le sentiment de l'échec personnel » (p. 21). « Nous pouvons, devant nos ennemis, ajoute l'A. (p. 28), admettre nos crimes, car tout au long de l'histoire, il nous est aussi possible de montrer notre repentir. » Stimule à la réflexion.

Richard ARÈS.

Santiago RODRIGUEZ: *El Padre Salvador. Un gallego civilizador de Australia.* — Madrid, Consejo superior de misiones, 1944. 214 pp., 19,5 cm.

C'EST la belle histoire d'un moine bénédictin espagnol, bâtisseur de l'abbaye de Nova Norcia et l'un des plus pittoresques défricheurs du cinquième continent. Sa biographie constitue une page merveilleuse de l'histoire de la Galice, cette partie de l'Espagne qui, pareille à sa sœur celtique, l'Irlande, est une source intarissable de générosité missionnaire. (Dans les trente dernières années, près d'un million et demi de gallegos ont émigré, surtout en Amérique.) Le P. Salvador (1814-1900), fondateur du premier monastère bénédictin en Australie, abbé et évêque, fut pendant cinquante ans un miracle de charité missionnaire, d'adaptation au milieu et de dévouement dans son effort pour bâtir la cité chrétienne en Australie, malgré les obstacles qu'il rencontra de la part des colons européens. Son rêve était de réaliser, parmi les indigènes, un royaume de Dieu qui eût mérité le nom d'*Australie du Saint Esprit* donné à l'île par les premiers découvreurs espagnols et de renouveler au XIX^e siècle le geste des grands abbés de son ordre qui bâtirent

l'Europe chrétienne au moyen âge. Cette biographie, écrite par un humble maître de village, nous met en appétit et nous fait désirer une œuvre scientifique à la gloire du P. Salvador. Nous l'attendons soit de l'Espagne, soit de l'Australie, puisque le grand moine-évêque les illustre toutes deux.

Maison Bellarmin.

Juan M. GANUZA.

ÉDUCATION

Joseph DUHR, S. J.: *L'Art des arts: Éduquer un enfant.* — Mulhouse, Éditions Salvator, 1953. 472 pp., 23 cm.

EN PARCOURANT le livre du P. Duhr, un vieil éducateur se dira peut-être: « C'est bien ce que je pensais. Ça confirme mon expérience. » Constatation qui lui sera un réconfort. Parents et jeunes maîtres, eux, trouveront auprès de l'A. un guide inspirateur. La documentation de son ouvrage est abondante, et les références, commentées avec à-propos. Les principaux problèmes de l'éducation reçoivent considération pertinente. Voyez. L'éducation est avant tout formation. Former, cela veut dire développer la maîtrise de soi, la conscience, initier au mystère de la vie, inculquer de bonnes habitudes, orienter vers un idéal exaltant. C'est affirmer le sens social et les qualités qui s'y réfèrent: loyauté, respect des autres, reconnaissance, dévouement, sens de la responsabilité, amour de la patrie. C'est faire grandir le chrétien, donner le sens religieux et catholique, préparer à l'apostolat. Tâche impossible si le climat familial ne favorise pas la paix, la joie, l'optimisme, le respect de l'enfant et la tendresse. L'autorité des parents doit s'exercer, sans doute, mais avec mesure. Le jugement du cœur, l'intuition sont indispensables pour ne pas transformer l'autorité en tyrannie étouffante. D'ailleurs, l'exemple des parents, la dignité de leur vie personnelle, leur bonté, leur vie intérieure donnent d'emblée à cette autorité sa vraie efficacité. L'A. étudie ensuite les diverses étapes de l'éducation: période prénatale, le nouveau-né, l'éveil des sens (1-4 ans), de l'esprit (4-7 ans), de la volonté (7-12 ans), du cœur (12-18 ans). Des tables de matières permettent d'utiliser le volume avec profit. A noter, en particulier, les « entretiens à deux » qui ferment chaque chapitre, sortes d'exams de conscience que les parents ne regretteront pas de faire s'ils ont à cœur de mieux accomplir leur devoir. Même si l'on éprouve, ici ou là, le goût de nuancer certaines opinions de l'A., on lui reconnaîtra le mérite d'offrir une doctrine solide avec un esprit compréhensif.

Jean-Paul LABELLE.

Collège Jean-de-Brébeuf,
Montréal.

Louis-Philippe AUDET: *Le Système scolaire de la province de Québec.* — Québec, Les Presses universitaires Laval, 1951. 362 pp., 18 cm.

CE DEUXIÈME TOME d'un ouvrage qui doit en compter onze porte en sous-titre: « L'instruction publique de 1635 à 1800 ». La première partie résume l'histoire de l'enseignement primaire, spécialisé, ménager, secondaire et supérieur sous le régime français; la deuxième porte sur la période de 1759 à 1789; la troisième étudie la première tentative (1789) de législation scolaire; la quatrième considère la situation politique, économique et religieuse de la colonie au début du XIX^e siècle. L'A. est un chercheur patient. Si la présentation est un peu lourde, on ne le regrette pas trop devant la multiplicité des renseignements qui rendent le volume instructif.

Certaines affirmations relatives au projet d'une université neutre, en 1789, appellent d'importantes réserves. En favorisant ce projet, le gouverneur lord Dorchester, sympathique aux Canadiens, était guidé beaucoup plus par des vues politiques que par des desseins protestantisants ou anglicisants. Il en allait tout autrement pour l'évêque anglican Inglis. Un homme sauva la situation: l'évêque de Québec, Mgr Hubert. A deux reprises, M. Audet souligne que l'évêque a offert une *opposition* plutôt que des *propositions*. (Voir aussi p. 168, note 27.) Il écrit même: « L'attitude de Mgr Hubert... fut inspirée par le désir de protéger la foi de ses ouailles: son refus de collaborer et son manque

d'initiative à proposer un autre plan plus acceptable ont entraîné des retards regrettables dans l'établissement d'une institution d'enseignement supérieur. Tous les peuples n'ont pas adopté cette attitude. Les Juifs s'inscrivent aux universités chrétiennes, en suivent les cours, sans pour cela perdre leur foi religieuse. Et les Irlandais font de même: en Amérique, ils ont affilié leurs collèges à des universités non catholiques, comme le *St. Michael's* à Toronto, le *St. Peter's Seminary* à London. C'est le même cas du collège canadien-français de Saint-Boniface au Manitoba! » (P. 215.) Ce raisonnement est sophistique: 1° au point de vue doctrinal, on ne peut comparer le cas des non-catholiques qui fréquentent une institution catholique à celui des catholiques qui fréquentent une institution neutre; 2° dans le cas du *St. Michael's*, du Séminaire *St. Peter's* et du Collège de Saint-Boniface, il s'agit d'institutions libres, confessionnelles, tandis qu'en 1789 il s'agissait d'une institution publique et neutre dans une province qui avait une population de 160,000 âmes, dont seulement environ 15,000 d'origine britannique. Il y avait un danger réel de protestantisation et d'anglicisation. En agissant comme il l'a fait, Mgr Hubert a été l'un de ces « pères de la patrie » dont parle l'A. à la page 60. Vu les instructions royales et le fanatisme de certains membres de l'oligarchie, on se demande quelle chance il y avait alors d'obtenir le régime scolaire que le droit naturel exigeait pour des catholiques canadiens-français. D'ailleurs, trois pages après le passage cité plus haut, l'A. approuve sans réticence l'attitude de l'évêque: « Mgr Hubert s'opposait carrément au projet... Il avait compris, bien avant la lettre de Pie XI, qu'une école dite neutre ou laïque d'où est exclue la religion est contraire aux premiers principes de l'éducation, car une école de ce genre est pratiquement irréalisable, puisqu'elle devient, en fait, irrégulière. » Cette troisième partie que nous critiquons n'est pas sans renfermer, comme les autres, des renseignements intéressants, des traits de mœurs qui situent bien une époque.

Albert PLANTE.

Maurice LEBEL: *Pourquoi apprend-on le grec?* — Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1952. 32 pp., 22.5 cm.

IL NOUS fait plaisir de recommander à l'attention de ceux que préoccupent les problèmes d'éducation l'excellente plaquette du professeur Maurice Lebel. L'un des mérites de M. Lebel est de définir avec justesse les objectifs de l'enseignement secondaire et de considérer dans cette perspective l'intérêt que présente l'étude du grec. Avant d'aborder la question principale, — pourquoi apprendre et enseigner le grec? — l'A. expose et discute les diverses opinions en cours, favorables ou opposées au maintien du grec dans le cours classique. L'ouvrage se termine sur une courte mais substantielle bibliographie. M. Lebel est un avocat clairvoyant et optimiste (bien que le ton soit ici ou là inutilement agressif) des avantages que procure l'étude du grec dans un cours de culture générale, et les arguments qu'il invoque sont tirés des grands thèmes de la tradition humaniste: grandeur du génie grec, si proche de la nature par son ingéniosité et, d'autre part, doué d'une puissance rationnelle inventive et toujours soumise au réel; contact avec l'une des sources capitales de la civilisation occidentale; maîtrise accrue dans la langue maternelle.

A ces raisons de maintenir le grec dans l'enseignement secondaire, nous ajouterions celle-ci, la plus fondamentale et, à notre avis, pour une chrétienté comme celle du Canada français, la seule valide: l'Église dans le passé a sauvé l'hellénisme de l'oubli et, en l'incorporant à son existence de prière et à sa tradition d'art et de pensée, l'a empêché de tomber dans le domaine des civilisations disparues (comme les civilisations étrusque ou hittite qui appartiennent au domaine de la pure érudition). L'hellénisme fait partie du patrimoine vivant de la culture chrétienne. C'est un bien de l'Église. C'est pourquoi dans le tournant critique du monde présent, à cette heure où un monde périt et un autre prend forme, l'Église a des raisons vitales de conserver les valeurs de l'humanisme grec qu'elle a intégrées, et elle est probablement la seule à posséder la force de les perpétuer.

Pierre ANGERS.

Collège Jean-de-Brébeuf,
Montréal.

SCIENCES DE L'HOMME

ÉTUDES CARMÉLITAINES: *Limites de l'humain*. — Paris, Desclée de Brouwer, 1953. 342 pp., 21.5 cm.

TOUJOURS enrichissante la lecture des cahiers que publient régulièrement les Études carmélitaines. Dans l'analyse qu'ils font des *Limites de l'humain*, vingt et un spécialistes, parmi lesquels on relève avec plaisir le nom d'un psychanalyste canadien-français, le Dr Henri Samson, S. J., s'appliquent à déterminer jusqu'où peut aller par le haut (art et martyre d'amour, par exemple) l'effort d'accomplissement humain; où s'arrête par le bas, à cause de déficiences physiques ou psychiques, la possibilité d'exercer une activité spécifiquement humaine; comment se contamine, par l'influence des automatismes, de la mauvaise éducation, des complexes ou encore de la supercherie plus ou moins consciente, la pureté de l'acte humain ordinaire ou extraordinaire; enfin comment l'on tente, par la cybernétique, d'imiter mécaniquement l'agir intelligent. On trouve donc dans ce savant cahier des études fort variées, toutes intéressantes, en particulier sur le fakirisme indien (Jean Filliozat), sur les « rapports du cerveau avec la pensée » (Jean Lhermitte), sur la « liberté et » la « structure de l'acte humain » (P. Michel-Marie-de-la-Croix), sur les « limites intellectuelles et psychologiques de l'acte infra-humain » (André Soullairac), sur l'influence de la première éducation dans l'« acquisition de l'autonomie » (Dr Françoise Dolto), sur « la morale dans ses rapports avec les faits biologiques » (Dr Henri Samson, S. J.), sur « les dégradations provoquées de la personnalité humaine », soit collectivement, soit individuellement (Henri Péquignot), sur le martyre (plusieurs articles), enfin, sous le titre de « Renoncement à soi-même ou masochisme affectif » (Dr Ch.-Henri Nodet), une longue et pénétrante analyse de la psychologie du *whisky priest*, héros de la *Puissance et la Gloire*, roman de Graham Greene. Aux parents, je recommanderais les pages suggestives, au style malheureusement négligé, de Mme Dolto; aux humanistes, le brillant et riche exposé de Stanislas Fumet sur l'art; à tous les chrétiens sérieux, la forte étude du P. Michel-Marie-de-la-Croix sur la liberté. Un cahier comme celui-ci, qui met en relief l'accord profond de la science avec la religion chrétienne, confirme notre joie de posséder, au milieu d'un monde déshumanisé par l'amoralisme et l'incroyance, le secret de la vraie liberté.

Marie-Joseph D'ANJOU.

CENTRE D'ÉTUDES LAËNNEC: *L'Expérimentation humaine en médecine*. — Paris, Lethielleux, 1952. 222 pp., 18.5 cm.

LES ATROCITÉS commises par les nazis sous prétexte de recherche scientifique ont remis à l'ordre du jour le problème séculaire des limites de l'expérimentation médicale. On trouve ici, avec une vue historique de la question (par Albert-Buisson), quatre études écrites par des médecins (Tanret, Dubost, Jude, Péquignot) où l'on fait comprendre: a) que toute consultation et tout traitement constituent des expérimentations sur l'homme; b) qu'il ne peut y avoir progrès en médecine sans expérimentation humaine; c) que les principaux critères déontologiques dans ce domaine sont la compétence et la conscience de l'expérimentateur. Sans doute, la loi civile et la loi morale exigent des précisions plus minutieuses avant d'autoriser certaines expériences dangereuses: connaissance approximative de l'issue grâce à des essais fructueux réalisés sur des animaux, espoir de résultats proportionnés au risque encouru, consentement du sujet ou de ses ayants droit; trois textes (du fonctionnaire Ch. Vaille, du juriste J.-M. Auby, du théologien E. Tesson, S. J.) développent ces exigences. Le volume s'achève sur un résumé des expériences nazies que les procès de Nuremberg ont révélées au monde. Le travail du P. Tesson nous a paru le plus original: il justifie le *risque* de certaines expériences faites sur des sujets sains et rejette les arguments apportés naguère pour justifier l'expérimentation sur les condamnés à mort. De même, « le médecin ne prendra jamais comme « cobayes »... des moribonds... ou des enfants arriérés de l'Assistance publique ». Déchets humains? Non! Mais « des hommes qui ont

d'autant plus droit à notre charité qu'ils sont plus abandonnés. Les réduire au rôle d'animaux de laboratoire, c'est faire preuve du plus inqualifiable mépris de l'homme » (p. 162).

Marie-Joseph D'ANJOU.

François BREGHA: *Déshumanisation du travailleur dans l'univers communiste*. — Québec, Société canadienne d'éducation des adultes, 1952. 124 pp., 22.5 cm.

POUR la première fois au Canada, paraît un ouvrage traitant de l'ouvrier communiste. Il se divise en sept chapitres: 1° L'idéologie communiste; 2° Le communisme et les saines relations de travail; 3° Le Parti communiste; 4° Les syndicats; 5° La production et la « planification »; 6° La productivité des travailleurs; 7° La liberté. Il est regrettable que l'A. ait présenté une œuvre de vulgarisation, destinée à émouvoir, plutôt que de faire servir son talent et surtout sa connaissance des pays communistes à la composition d'un ouvrage scientifique. Du point de vue des relations du travail, l'A. a omis (à dessein?) une partie importante du sujet, je veux dire la conception soviétique des relations industrielles. De plus, il laisse de côté le fonctionnement du département de politique sociale qui, dans les usines soviétiques, joue le rôle de nos divisions du personnel et des relations industrielles. Il aurait été intéressant, voire nécessaire, d'exposer comment fonctionne l'administration du personnel dans les entreprises tchécoslovaques, un peu à la manière dont le compatriote de l'A., le Dr O. Schmidt, l'a fait à la Conférence internationale des problèmes sociaux de l'organisation du travail, à Royaumont en 1948. On voudrait aussi avoir des idées justes sur l'évaluation des tâches, les échelles de salaires et leurs différenciations en pays communistes. L'A. a l'excuse de s'adresser au grand public qu'il s'efforce de toucher. Aussi offre-t-il des aperçus frappants sur la « planification » et la productivité. Bien des questions toutefois demeurent sans réponse dans l'esprit du lecteur qui s'étonne devant certaines statistiques troublantes (au chap. 6). Le mérite de l'A. est d'avoir mis en vif relief la déshumanisation du travailleur en régime communiste; c'est ce qui compte et c'est ce qui reste.

Émile BOUVIER.

Maison Bellarmin.

VERCORS: *Les Animaux dénaturés. Roman*. — Paris, Éditions Albin Michel, 1952. 327 pp., 19 cm.

SATIRE ébouriffante? Roman d'humour et de finesse? Puisant conte philosophique à thèse morale? De la première à la dernière page, le jugement du lecteur oscillera, d'abord mystifié, presque choqué par l'extravagance, l'invraisemblance des faits imaginés: la découverte, en Nouvelle-Guinée, d'une peuplade d'hommes-singes, les « tropis », et la fécondation artificielle d'une femelle « tropie », devenue mère d'un « homme ». Puis l'esprit s'amusera bientôt des rebondissements et des fantaisies d'une histoire abracadabrante: les lus officiels tribunaux de l'empire britannique, les plus solennelles académies de sciences, consultés, seront mis en déroute par les polémiques que suscite un procès spectaculaire. Le débat engagé dans cette atmosphère de fiction humoristique soulève soudain, en pleine réalité tragique, des problèmes essentiels, tout un bloc de questions capitales: Qu'est-ce que l'homme? Quelle est sa nature, son destin? D'où lui vient sa supériorité sur les bêtes? Où se place la frontière de l'humanité et de l'animalité? L'A. se garde bien de répondre directement, en certitudes métaphysiques. Il n'y aurait plus de roman et plus rien de drôle. Sa réponse sortira, narquoise et puissante, incorporée étroitement à l'intrigue, du chaos même des témoignages contradictoires donnés par les pseudo-savants, et qu'il se plaît malicieusement à accumuler. Le lecteur clairvoyant discernera avec facilité, à travers les ironies, les éléments d'une notion orthodoxe de l'homme. L'autre lecteur, face aux hommes-singes, en sera quitte pour rire de lui-même ou pour s'attrister. Le tout, dans une langue de rare qualité, est d'une structure parfaite. Livre captivant et instructif.

Albert BROSSARD.

Maison Bellarmin.

En trois mots

¶ Le colonel Rémy, le fameux « agent secret n° 1 de la France libre », et pas du tout naïf, écrit ceci: « Ceux qui répètent que catholicisme et marxisme peuvent coexister sont des ignorants ou des illuminés, ou des déments, ou des lâches, ou des menteurs. Ils sont condamnés par Pie XI et Pie XII... Ce sont des protestants qui s'ignorent, et encore de mauvais protestants, car un protestant croit en Dieu... »

¶ A propos des intuitions d'Hitler, qui se traduisaient en ordres du Fuehrer, le général Guderian déclare que les symptômes indiquaient une paralysie agitante ou maladie de Parkinson. D'où le complot ourdi pour se débarrasser du terrible homme.

¶ Les Petits Chanteurs, qui furent une charmante nouveauté de Paris avec leur croix de bois, forment aujourd'hui une fédération mondiale de 1,500 troupes en 55 pays, jusqu'en Afrique du Sud. Une beauté d'art, de foi et de culte.

¶ Salazar et son Portugal catholique font la leçon aux grands pays sur la manière de traiter leurs colonies. Tout nègre d'Afrique apte à s'instruire, à parler portugais et à gagner sa vie comme un blanc peut jouir des pleins droits de citoyen à l'égal d'un Portugais. Bel exemple pour les soi-disant démocrates, libérateurs de peuples à coups de canons.

¶ S. Ém. le cardinal Feltin a préfacé le numéro 50 de la revue *l'Anneau d'or* (fondée en 1945) et l'a félicitée de « rapprocher les articles de doctrine et les exemples de vie »; de s'être perfectionnée en manifestant « une prise de conscience plus aigüe de la réalité familiale, de ses difficultés, de la résistance qu'elle oppose à l'invasion de la grâce »; d'élaborer « une spiritualité du laïc qui, si elle fait grande place à la mission conjugale et familiale, enseigne aussi toutes les exigences de la vie chrétienne: vie intérieure personnelle, travail, responsabilités sociales et ecclésiastiques ».

¶ La revue *l'Anneau d'or* est représentée au Canada et aux États-Unis par *Periodica, Inc.*, 4234, rue de la Roche, Montréal (34).

¶ D'après le dernier rapport du Bureau des statistiques de Québec, la division des Finances et Populations du ministère de l'Industrie et du Commerce de la province a compté 1,065 Caisses populaires ayant fait rapport en 1951, comparativement à 1,053 en 1950. Les sociétaires sont au nombre de 631,949, alors qu'en 1950 il y en avait 595,207; quant au nombre d'épargnants, il est de 625,770, en comparaison de 590,658 en 1950.

¶ Le capital social, qui s'élevait à \$15,573,000 en 1950, atteint maintenant \$17,273,000; il était de \$6,688,000 en 1945. Le montant des épargnes, de \$201,295,000 en 1950, est passé à \$221,206,000 en 1951.

¶ Les Messagères de Notre-Dame et les Équipières sociales de chez nous connaissent-elles la « croisade de modestie » organisée aux États-Unis sous le nom de *SDS Modesty Crusade*? SDS, cela signifie: *Supply the Demand for the Supply*, Suscitez l'offre par la demande.

¶ Le premier numéro des *SDS News*, publication du mouvement, explique ce curieux de nom: « La croisade de modestie repose sur le fait que les dessinateurs et les manufacturiers vont mettre sur le marché le seul genre de vêtements qui est l'objet d'une demande considérable et permanente. L'idée maîtresse du mouvement consiste donc à « susciter l'offre par la demande » de vêtements convenables, — *Supply the Demand for the Supply*, — d'où les initiales SDS. »

¶ On peut se procurer la littérature relative à ce mouvement en s'adressant à *SDS Central Office*, app. 202, South Wabash Avenue, Chicago (5), Illinois, États-Unis.

ROBERT BERNIER, S. J.

L'Autorité internationale et la Souveraineté des États

L'auteur étudie les fondements philosophiques de l'ordre politique à l'échelle internationale en philosophie, en moraliste et en juriste. Le problème n'est pas mince... Des définitions s'imposaient. L'auteur les a formulées avec une précision parfaite.

(La Revue de l'Université Laval, Québec.)

Cet ouvrage cohérent et approfondi mérite considération et étude, ne serait-ce que parce qu'il est le premier à établir avec une solidité qui emporte conviction le devoir moral strict de se soumettre, dès qu'elle sera constituée, à cette organisation mondiale qui tiendra de la loi naturelle son autorité propre.

(L'Ami du Clergé, Langres, France.)

Ces quelques citations révèlent l'exceptionnelle valeur de ce profond et magistral ouvrage, qui projette une vive lumière sur toute cette question.

(Revue de l'Université d'Ottawa)

L'érudition et la profondeur sont les qualités les plus remarquables de cet ouvrage... Son orientation générale nous semble très sûre et très riche.

(Revista Portuguesa de Filosofia, Braga, Portugal.)

Travail approfondi... Qu'on prenne bien soin de suivre attentivement la marche de la pensée de l'auteur, qui n'abandonne dans l'ombre aucun aspect capital et se réfère constamment, pour s'y rallier ou s'en séparer, aux philosophes et aux juristes les plus réputés de notre temps... Le Père Bernier écrit une langue alerte et nerveuse qui allège la lourdeur du vocabulaire philosophique.

(L'Action universitaire, Montréal.)

Une sûreté et une rigueur formelle de pensée remarquables conduisent le lecteur qui s'y livre à comprendre qu'un problème nouveau se pose et s'impose, en conscience, à lui et à l'humanité. Au milieu du désarroi présent de la pensée, un ouvrage qui obtient ce résultat se passe de tout autre éloge.

(Relations, Montréal.)

\$2.00 l'exemplaire, port en plus

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal - 14

A navire brisé

tous les vents sont contraires

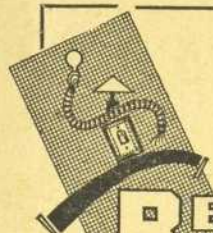
Et si votre système de chauffage est défectueux, le prochain hiver, fût-il le plus doux, vous semblera rigoureux. Profitez de la belle saison pour faire reviser ou réparer votre appareil de chauffage ou votre plomberie. Construisez-vous? Confiez à notre main-d'œuvre spécialisée et à nos techniciens les travaux d'installation. Qu'il s'agisse de travaux de grande ou de moindre importance, nos techniciens et ouvriers spécialisés apportent le même souci du travail bien fait. Ils allient théorie et pratique.



Pionniers du véritable chauffage
par rayonnement au Canada.

MArquette 4107

360 est, rue Rachel — Montréal



TOUS LES ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

« Le Temple de la lumière »

BEN. BÊLAND, prés.

JEAN BÊLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal

GR. 2465*

Épargnez

tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Siège social : Montréal

Aux pères et mères de famille

Cinq discours de Pie XII qui éclaireront les parents sur leurs droits et leurs devoirs.

Fascicule n° 47 des Actes pontificaux.

Prix: \$0.30

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE
8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-14



CONSERVEZ *Relations*

Relations constitue une documentation précieuse à laquelle vous aimerez vous référer.

Non, *Relations* n'est pas utile, *Relations* est indispensable.

\$1.90
Par la poste \$2.00

Ce cartable est en similicuir rouge avec titres or. Jeu de douze cordes. Très pratique pour conserver en bon état et consulter rapidement vos numéros de *Relations*.

ATOMIK

Le plus vaste magasin canadien-français
de meubles pour bureaux, écoles
et hôpitaux

261 est, rue Craig

LAncaster 3262

Montréal

Achète

BIEN

*qui achète
chez*

Dupuis Frères
LIMITÉE
MONTRÉAL

Pour être bon coopérateur, il ne suffit pas d'avoir dans sa tête une magnifique synthèse des connaissances économiques, en même temps que toutes les recettes de la technique coopérative. Il faut également posséder dans son coeur une sincérité indéfectible, un profond sentiment de la solidarité humaine et par-dessus tout la vraie charité, celle qui vous fait vouloir efficacement le bien de vos frères, cette charité qui est la plus sublime application du **chacun pour tous** et du **tous pour chacun**.

LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

"Relations" vous plaît, parlez-en à vos amis